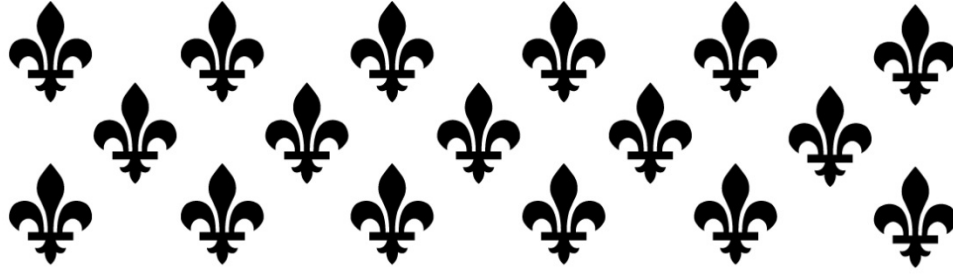


ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 20 mars 2025 — Vol. 47 N° 191

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2025

Débats de l'Assemblée nationale
Le jeudi 20 mars 2025 — Vol. 47 N° 191

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	8651
Féliciter les lauréats du concours Expo-Sciences Hydro-Québec de la circonscription de Beauce-Nord	
M. Luc Provençal	8651
Souligner l'importance de défendre et de protéger les commissions scolaires anglophones du Québec	
M. Gregory Kelley	8651
Souligner le 50e anniversaire de la Soupe populaire de Hull	
Mme Suzanne Tremblay	8651
Souligner le 35e anniversaire de l'organisme Familles en action	
M. Guillaume Cliche-Rivard	8652
Souligner la mobilisation des entreprises exportatrices trifluviennes dans le contexte de la crise des tarifs douaniers	
M. Jean Boulet	8652
Rendre hommage à M. Wilmann Edouard	
Mme Madwa-Nika Cadet	8652
Souligner le 30e anniversaire d'Autisme Laval	
M. Christopher Skeete	8653
Rendre hommage à M. Normand Bourbonnais	
Mme Isabelle Charest	8653
Souligner la Journée internationale de la Francophonie	
M. Jean-François Roberge	8653
Rendre hommage à M. Jacques Element	
M. Pierre Dufour	8653
Souligner le 50e anniversaire des Producteurs de grains du Québec	
M. André Lamontagne	8654
Présentation de projets de loi	8654
Projet de loi n° 94 — Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives	8654
M. Bernard Drainville	8654
Mise aux voix	8656
Dépôt de documents	8656
Dépôt de pétitions	8656
Améliorer la qualité de la desserte cellulaire dans l'axe de la route 132 sur le territoire de la MRC de La Matanie	8656
Maintenir intégralement les services d'urgence au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville	8657
Apporter des modifications législatives afin de contrer la pratique «chauffeur inc.»	8657
Réinvestir dans les bourses Perspective Québec	8657
Financer la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Chameran	8658
Reconnaître la robotique comme un sport	8658
Inscrire le projet de modernisation de l'unité des urgences et des soins intensifs de l'Hôpital de Maria au Plan québécois des infrastructures 2025-2035	8659
Maintenir intégralement les services d'urgence au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville	8659
Financer la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Chameran	8660

Table des matières (suite)

Questions et réponses orales	8660
Gestion du projet SAAQclic	
M. Marc Tanguay	8660
M. François Legault	8661
M. Marc Tanguay	8661
M. François Legault	8661
M. Marc Tanguay	8661
M. François Legault	8661
M. Marc Tanguay	8662
M. François Legault	8662
Accès à l'information sur le projet SAAQclic	
M. Monsef Derraji	8662
M. Simon Jolin-Barrette	8662
M. Monsef Derraji	8663
M. Simon Jolin-Barrette	8663
M. Monsef Derraji	8663
M. Simon Jolin-Barrette	8663
Accès à l'information sur le projet SAAQclic	
M. Monsef Derraji	8663
M. Simon Jolin-Barrette	8664
M. Monsef Derraji	8664
M. Simon Jolin-Barrette	8664
M. Marc Tanguay	8664
M. François Legault	8665
Mesures pour limiter la hausse du prix des loyers	
Mme Ruba Ghazal	8665
M. François Legault	8665
Mme Ruba Ghazal	8665
M. François Legault	8666
Mme Ruba Ghazal	8666
M. François Legault	8666
Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de l'entreprise Stablex	
Mme Christine Labrie	8666
Mme Maïté Blanchette Vézina	8667
Mme Christine Labrie	8667
Mme Maïté Blanchette Vézina	8667
Mme Christine Labrie	8667
Mme Maïté Blanchette Vézina	8668
Coût des soins vétérinaires	
M. Vincent Marissal	8668
Mme Sonia LeBel	8668
M. Vincent Marissal	8668
Mme Sonia LeBel	8669
M. Vincent Marissal	8669
Mme Sonia LeBel	8669
Gestion du projet SAAQclic	
M. Joël Arseneau	8669
M. Simon Jolin-Barrette	8669
M. Joël Arseneau	8670
M. Simon Jolin-Barrette	8671
M. Joël Arseneau	8671
M. Simon Jolin-Barrette	8671
Gestion du projet SAAQclic	
M. Monsef Derraji	8671
M. Simon Jolin-Barrette	8672
Gestion du projet SAAQclic	
M. Marc Tanguay	8672
M. François Legault	8673

Table des matières (suite)

Votes reportés	
Motion proposant que l’Assemblée demande au gouvernement d’intervenir afin de plafonner la hausse du coût des loyers au taux d’inflation pour l’année en cours	8673
Avis touchant les travaux des commissions	8674
Affaires du jour	8675
Projet de loi n° 86 — Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité	
Adoption	8675
M. André Lamontagne	8675
M. André Fortin	8680
Mise aux voix	8685
Débats de fin de séance	8685
Conditions de travail des éducatrices en service de garde	
M. Alexandre Leduc	8685
Mme Sonia LeBel	8686
M. Alexandre Leduc (réplique)	8687
Ajournement	8687

Le jeudi 20 mars 2025 — Vol. 47 N° 191

*(Neuf heures quarante et une minutes)***La Vice-Présidente (Mme D'Amours) :** Bonjour, chers collègues. Veuillez prendre place.**Affaires courantes****Déclarations de députés**

Nous sommes maintenant à la rubrique Déclaration de députés, et je cède la parole à M. le député de Beauce-Nord.

**Féliciter les lauréats du concours Expo-Sciences Hydro-Québec
de la circonscription de Beauce-Nord****M. Luc Provençal**

M. Provençal : Merci, Mme la Présidente. Le week-end dernier se tenait, au cégep de Limoilou, la finale régionale Québec, Chaudière-Appalaches, volet secondaire et collégial, de l'Expo-Sciences 2025.

Enseignant de carrière en sciences, c'est avec un grand plaisir que j'appuie à nouveau cette année ce concours. J'ai d'ailleurs assisté, dimanche, à la remise des prix.

Je salue l'ensemble des participants et lauréats, mais je vais être un peu chauvin, si vous me le permettez. Mes félicitations à Rémi Faulkner, de la polyvalente Saint-François de Beauceville, pour l'obtention des prix Énergie et Coup de cœur du public, ainsi qu'à Tom McInnis et William Poulin, de l'école Jésus-Marie de Beauceville, médaille d'argent, catégorie junior, dont le projet aussi est sélectionné pour la finale québécoise en avril prochain. Bravo à ces jeunes!

Bref, aux jeunes des quatre coins du Québec, merci de vous intéresser à la science et de participer à cette compétition amicale annuelle, et merci aux enseignants qui les supervisent. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier.

**Souligner l'importance de défendre et de protéger les
commissions scolaires anglophones du Québec****M. Gregory Kelley**

M. Kelley : Merci, Mme la Présidente. It is time for the CAQ to respect the constitutional rights of the English-speaking community to control and manage its school boards and put an end to the Bill 40 legal challenge. School boards are democratic institutions, Madam Speaker. They were created by the community, and they belong to the community. The money being invested in trying to shut them down should be reinvested in programs to promote student success, classroom resources, and infrastructure projects, the priority of all students, parents and teachers.

Mme la Présidente, une commission scolaire est une ressource essentielle dans chaque communauté. Le ministre de l'Éducation, s'il vous plaît, prenez un café avec votre collègue le ministre de la Justice. Il est grand temps que vous vous disiez que dépenser notre argent, se battre au palais de justice contre notre communauté est un non-sens.

I know our Education Minister is a reasonable man. We currently have an asymmetrical system that works, school boards and the «centres de services scolaires» are operating. Why not just keep the status quo? Politics is the art of compromise. Let's, together, respect the rights of the English-speaking community, and end the court challenge, and focus on student success together.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Hull.

Souligner le 50e anniversaire de la Soupe populaire de Hull**Mme Suzanne Tremblay**

Mme Tremblay : Mme la Présidente, je tiens à mettre en lumière un organisme exceptionnel de ma circonscription, la Soupe populaire de Hull.

Depuis maintenant 50 ans, cet organisme joue un rôle essentiel en accueillant toute personne vivant une situation de précarité, qu'elle soit financière, sociale ou personnelle. Jour après jour, une équipe dévouée veille à ce que la Soupe populaire soit bien plus qu'un lieu de repas. On y trouve un accueil respectueux, un soutien bienveillant et des outils concrets pour améliorer la qualité de vie des personnes qui en ont besoin. C'est un endroit de rassemblement où les coeurs s'ouvrent et les mains se tendent, où chacun, peu importe son chemin de vie, peut trouver chaleur et dignité.

Je tiens à remercier et à féliciter toutes celles et tous ceux qui contribuent à cette belle mission. Je pense à la direction générale, M. Michel Kasongo, aux membres du conseil d'administration, aux bénévoles et aux employés

dévoués qui s'investissent avec cœur pour faire de la Soupe populaire de Hull un lieu d'entraide et d'espoir. Votre travail et votre engagement font une réelle différence dans notre communauté. Vous êtes une source d'inspiration. Bon 50e anniversaire à la Soupe populaire de Hull!

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Souligner le 35e anniversaire de l'organisme Familles en action

M. Guillaume Cliche-Rivard

M. Cliche-Rivard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je souhaite, aujourd'hui, souligner le 35e anniversaire de l'organisme Familles en action, qui oeuvre dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Je suis fier de pouvoir souligner le travail de cet organisme qui, en plus de mener à bien plusieurs activités et d'offrir beaucoup de services et de ressources pour les jeunes parents et leurs tout-petits, est impliqué dans un projet novateur et rassembleur pour le sud-ouest de Montréal.

En effet, Familles en action est l'un des quatre organismes aux expertises complémentaires impliqués dans le développement d'un projet de pôle communautaire, La Petite Maison sur Laprairie, qui vise à offrir des services essentiels à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ce projet verra le jour dans quelques mois et constitue une preuve de plus de la résilience communautaire qui a toujours été au cœur de l'identité de Pointe-Saint-Charles. Grâce à ce projet, Familles en action pourra continuer d'offrir des services essentiels de halte-garderie, de comptoir vestimentaire et d'ateliers d'accompagnement pour les familles dans de magnifiques nouveaux locaux.

Enfin, j'invite mes collègues à se joindre à moi pour saluer le travail exceptionnel de Familles en action depuis 35 ans et leur souhaiter plusieurs autres belles années auprès des familles de Saint-Henri—Sainte-Anne.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député de Trois-Rivières.

Souligner la mobilisation des entreprises exportatrices trifluviennes dans le contexte de la crise des tarifs douaniers

M. Jean Boulet

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. L'imposition des tarifs douaniers américains occasionne des préoccupations légitimes de la part des entreprises. C'est le cas, notamment, pour celles de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, régions dont je suis le ministre responsable. Face à cette menace, il est de notre responsabilité de protéger notre économie en mettant à leur disposition des leviers pour accroître leur productivité et diversifier leurs marchés.

Dans ce contexte, je veux souligner l'initiative du groupe d'intervention économique composé d'une dizaine de chefs d'entreprises exportatrices trifluviennes. Ce comité, présidé par Yves Lacroix, P.D.G. de l'entreprise Fab 3R et président du conseil d'administration d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières, a pour objectif de mobiliser les entreprises exportatrices et d'évaluer l'impact des nouvelles mesures tarifaires, tant pour les produits exportés que pour ceux qui sont importés des États-Unis. Je salue leur leadership. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Bourassa-Sauvé.

Rendre hommage à M. Wilmann Edouard

Mme Madwa-Nika Cadet

Mme Cadet : Mme la Présidente, je suis honorée de souligner en cette Chambre le travail et l'engagement d'un homme très spécial et inspirant pour tous mes concitoyens de Bourassa-Sauvé, M. Wilmann Edouard, à qui j'ai eu le privilège et l'honneur de décerner une Médaille de la députée le samedi 18 janvier dernier.

Québécois d'origine haïtienne, Wilmann est l'une de ces personnalités ayant grandement contribué à bâtir Montréal-Nord, notamment à travers la Coopérative Multisports Plus, qu'il a fondée pour soutenir les jeunes dans leur développement sportif et académique.

Wilmann est plus qu'un entraîneur pour nos jeunes. Il est un père, un enseignant, un frère, un guide et un modèle. Aux jeunes qui courberaient l'échine, prématurément éreintés par les épreuves de l'existence, Wilmann leur rappelle leur droit inébranlable de vivre le dos bien droit et la tête bien haute. Aux jeunes accoutumés à être encarcenés dans le regard de l'autre, Wilmann leur offre de la dignité, leur donne des ailes.

Il incarne le respect, la magnanimité, l'humilité et la sagesse. Ce sont ces qualités qui font de lui un grand leader. Merci pour votre travail, Wilmann Edouard.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Sainte-Rose.

Souligner le 30e anniversaire d'Autisme Laval

M. Christopher Skeete

M. Skeete : Merci, Mme la Présidente. Le mois d'avril est un mois important pour sensibiliser à l'autisme, et, cette année, ça prend une grande signification à Laval, car nous célébrons le 30e anniversaire d'Autisme Laval, un organisme essentiel pour les personnes autistes et leurs familles.

Le 2 avril, Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme, rappelle l'importance de la pleine participation des personnes autistes dans notre société. Différents, mais pas moindres.

Tout au long du mois, le bleu sera mis de l'avant. Ce n'est pas juste une couleur, Mme la Présidente, c'est un symbole fort de notre responsabilité collective d'offrir des milieux accessibles et adaptés à tous.

Depuis 30 ans, Autisme Laval travaille sans relâche pour soutenir les communautés autistes à Laval et partout. Avec ses partenaires, l'organisme offre des programmes éducatifs, des activités récréatives et des services de réadaptation. Il accompagne aussi les familles avec des ressources de soutien pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Pendant tout le mois, il va y avoir des événements à Laval. Mme la Présidente, j'invite tous les citoyens de Laval et de Sainte-Rose à s'y présenter. Merci encore à Autisme Laval pour l'impact que vous avez dans notre belle région.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Brome-Missisquoi.

Rendre hommage à M. Normand Bourbonnais

Mme Isabelle Charest

Mme Charest : Mme la Présidente, aujourd'hui, je salue le travail du maître d'oeuvre de la zone d'innovation de Bromont, Normand Bourbonnais, qui est présent avec nous, dans les tribunes.

Normand est un pilier de l'industrie des systèmes électroniques au Québec. Travailleur acharné, il possède une feuille de route impressionnante de plus de 40 ans dans le domaine de la haute technologie, d'IBM à la direction du plus important centre de recherche en microélectronique au Canada, le C2MI, puis à la tête de Technum Québec, où son leadership et sa vision ont permis à Bromont d'obtenir la désignation de l'une des deux premières zones d'innovation au Québec. Cette dernière vient d'ailleurs confirmer l'importance de l'industrie des semi-conducteurs, qui est au centre de la transformation numérique et qui touche une multitude d'objets de notre quotidien.

Enfin et surtout, Normand est un homme de coeur qui aura su rassembler autour de lui une équipe solide et dynamique qui poursuivra son oeuvre. Voilà pourquoi je suis honorée de lui remettre la Médaille de la députée en reconnaissance de l'important rayonnement qu'il a apporté à Brome-Missisquoi.

Bonne retraite, Normand! Tu peux être fier de l'héritage que tu nous laisses.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Chambly.

Souligner la Journée internationale de la Francophonie

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Mme la Présidente, le 22 mars prochain, ce sera la Journée québécoise de la francophonie canadienne. Cette journée s'intègre au Mois de la Francophonie et à la Journée internationale de la Francophonie, qui est soulignée aujourd'hui, le 20 mars.

Il faut le rappeler, le gouvernement du Québec est un allié, un partenaire de premier plan de tous les francophones qui vivent partout au Canada. La contribution culturelle, économique et sociale des communautés francophones est capitale pour le Québec et pour l'ensemble du Canada.

Je tiens à saluer la présence, dans les tribunes, avec nous, de représentants de la francophonie canadienne, la Fédération des communautés francophones et... et acadiennes, excusez-moi, et la Société Nationale de l'Acadie, avec qui nous signerons d'ailleurs dans quelques minutes une entente de collaboration importante. Nous continuerons de tisser des liens, de bâtir sur ce qui nous unit, notre histoire, nos racines, notre désir de vivre en français, de partager une culture commune avec les nouveaux arrivants, aujourd'hui, demain et pour longtemps encore.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député d'Abitibi-Est.

Rendre hommage à M. Jacques Element

M. Pierre Dufour

M. Dufour : Mme la Présidente, le dimanche 2 mars dernier, une triste nouvelle est venue assombrir les milieux économiques de Val-d'Or suite au décès de M. Jacques Element.

Tout au long de sa carrière, M. Element fut un acteur de première ligne dans le domaine de l'industrie forestière abitibienne. Ayant pris la relève de l'entreprise de son père, Donat, en 1992, Jacques n'a jamais cessé de faire grandir le Groupe Element. Dès 2002, il opère une transformation en changeant la dénomination de l'entreprise pour prendre le nom d'Équipements Element et ajouter la vente de machinerie lourde à son portefeuille de services. Il poursuivra la consolidation en 2011 en lançant Technologies Element PSW, créé avec ses fils Patrick et Steve. Au fil du temps, il va créer plusieurs entreprises dans divers champs d'action, que ce soit dans le domaine de la récolte, comme concessionnaire d'équipements, dans l'hydraulique ou encore comme manufacturier, avec la compagnie Eltec.

Jacques aura été un employeur apprécié de ses employés, un mentor pour plusieurs acteurs du domaine forestier actuel au Québec et un père dévoué pour sa famille. Repose en paix, cher Jacques.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député de Johnson.

Souligner le 50e anniversaire des Producteurs de grains du Québec

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Merci beaucoup, Mme la Présidente. C'est avec plaisir que je nous invite aujourd'hui à souligner le 50e anniversaire des Producteurs de grains du Québec.

Depuis un demi-siècle, l'organisation joue un rôle clé dans le développement de la production de grains au Québec. Durant cette période, la quantité de grains produite au Québec est passée de 1 million à 5 millions de tonnes, et au fil du temps la production de grains s'est hissée parmi les trois secteurs les plus importants de notre agriculture.

En plus d'approvisionner l'ensemble des autres productions agricoles, le secteur des grains contribue de manière significative à notre autonomie alimentaire et exerce un impact important sur le développement des régions.

Aujourd'hui, les Producteurs de grains du Québec regroupent près de 9 500 agriculteurs et agricultrices qui, par leur travail, leur expertise et leur résilience, génèrent des retombées qui rejaillissent sur l'économie québécoise aux quatre coins de notre grand territoire.

Alors, bravo aux Producteurs de grains du Québec ainsi qu'à l'ensemble de leurs membres pour 50 ans de contribution à l'agriculture québécoise! Je salue la présence, parmi nous, de M. Christian Overbeek, le président des Producteurs de grains du Québec.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Cela met fin à la rubrique Déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 53)

(Reprise à 10 h 04)

La Présidente : Bonjour, tout le monde. Mesdames messieurs, bienvenue, bienvenue au parlement du Québec, c'est chez vous. Et, incidemment, nous sommes le 20 mars, alors c'est le printemps, aujourd'hui.

Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi

À la rubrique Présentation de projets de loi, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article a du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 94

La Présidente : À l'article a du feuilleton, M. le ministre de l'Éducation présente le projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives. M. le ministre.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Merci, Mme la Présidente. Ce projet de loi a principalement pour objet de renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation. À cette fin, il apporte plusieurs modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé.

Le projet de loi précise que le système scolaire public est fondé sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur la laïcité de l'État, et il confie à différents intervenants l'obligation de s'assurer du respect de ces valeurs et de la laïcité de l'État au sein du réseau scolaire.

Le projet de loi prévoit l'obligation pour les élèves d'avoir le visage découvert lorsqu'ils se trouvent sur les lieux mis à la disposition d'une école, d'un centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes ou d'un établissement d'enseignement privé. Il prescrit également une telle obligation aux enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison ainsi qu'à leurs parents lors de la prestation de tout service par le centre de services scolaire. De plus, le projet de loi impose l'obligation d'avoir le visage découvert à toute personne appelée à dispenser des services aux élèves lors de la prestation de ces services ainsi qu'à toute personne appelée à être en contact avec des élèves qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes. Il impose finalement cette obligation aux membres du personnel d'un établissement d'enseignement non agréé aux fins de subvention.

Le projet de loi introduit également l'obligation pour les élèves d'agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et d'avoir une conduite exempte de toute forme d'intimidation et de violence, motivée notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. À cette fin, le projet de loi établit que les règles de conduite, dont les écoles et les établissements d'enseignement privés doivent se doter, prévoient notamment ces obligations. Par ailleurs, le projet de loi prévoit l'obligation pour les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes de se doter de telles règles de conduite.

Le projet de loi élargit l'interdiction de porter un signe religieux aux membres du personnel d'un centre de services scolaire ainsi qu'aux personnes qui fournissent des services conformément à un contrat autre qu'un contrat de travail dans certaines circonstances. Toutefois, il prévoit que cette interdiction ne s'applique pas aux membres du personnel en fonction au moment de la présentation du projet de loi ou aux personnes qui ont un contrat en cours au moment de la sanction de la loi.

Le projet de loi précise l'encadrement applicable aux demandes d'accommodement pour motif religieux de la part des membres du personnel d'une école lorsque ces demandes impliquent une absence du travail et interdit d'accorder des accommodements, dérogations ou autres adaptations dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il s'agit du respect de l'obligation de fréquentation scolaire.

Également, le projet de loi exige que la conduite des personnes appelées à dispenser des services à des élèves, des membres des conseils d'établissement et des membres du conseil d'administration des centres de services scolaires soit exempte de considérations religieuses. Il exige aussi que les propos, les comportements et les décisions des membres du personnel des centres de services scolaires et de toute personne appelée à dispenser des services soient guidés par la laïcité de l'État. Il introduit l'obligation pour les centres de services scolaires d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres des conseils d'établissement des écoles et des centres. Il interdit par ailleurs que les locaux et les immeubles mis à la disposition d'une école ou d'un centre ne soient utilisés à des fins de pratiques religieuses.

• (10 h 10) •

Le projet de loi établit l'interdiction pour quiconque, étant motivé par une conviction ou une croyance religieuse, d'influencer ou de tenter d'influencer l'exercice d'un pouvoir, d'une fonction ou l'accomplissement d'un devoir ou d'une obligation prévue par la Loi sur l'instruction publique.

En matière de qualité des services éducatifs, le projet de loi instaure l'obligation pour les enseignants de soumettre une planification pédagogique au directeur d'établissement et l'obligation pour ce dernier d'évaluer annuellement les enseignants. De plus, le projet de loi institue le comité sur la qualité des services éducatifs, lequel a notamment pour fonction d'assister le directeur général et les directeurs d'établissement dans l'exercice de leurs responsabilités respectives de s'assurer de la qualité des services éducatifs.

Le projet de loi octroie au ministre le pouvoir de déterminer un calendrier applicable aux épreuves et celui d'ordonner à un centre de services scolaire de se conformer aux dispositions d'une loi ou d'un règlement relevant de sa compétence. Il prévoit également que certaines décisions du ministre, telles que celle de suspendre l'autorisation d'enseigner d'un enseignant ou celle de révoquer une telle autorisation, ne sont pas suspendues du seul fait de la formation d'un recours devant le Tribunal administratif du Québec.

Le projet de loi élargit l'obligation, pour les membres du personnel d'un centre de services scolaire francophone et pour les personnes appelées à oeuvrer auprès des élèves, d'utiliser exclusivement le français dans les communications écrites et orales avec un élève ou avec un autre membre du personnel.

Enfin, le projet de loi précise que certaines modifications qu'il apporte à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé ont effet indépendamment de certaines dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Loi constitutionnelle de 1982.

Merci, Mme la Présidente.

(Applaudissements)

La Présidente : Alors, pour les gens qui nous écoutent, à cette étape-ci les députés ont le droit d'applaudir. Je reconnais M. le leader de l'opposition officielle.

M. Derraji : Mme la Présidente, nous souhaitons la tenue de consultations particulières par rapport à ce... en lien avec ce projet de loi. Merci.

La Présidente : Et je reconnais M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, ça nous fera plaisir de recevoir les groupes des collègues des oppositions et de tenir des consultations particulières, Mme la Présidente.

La Présidente : Alors, est-ce que l'Assemblée accepte d'être saisie de ce projet de loi?

M. Jolin-Barrette : ...

La Présidente : Oui, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : ...vote par appel nominal, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Présidente : C'est votre droit. Alors, un vote par appel nominal est demandé. La période de vote est maintenant ouverte.

La période de vote est maintenant terminée. M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 101
Contre : 0
Abstentions : 0

La Présidente : Alors, cette motion est adoptée.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents... M. le leader du gouvernement. Dépôt de documents.

M. Jolin-Barrette : Oui, Mme la Présidente, je dépose les réponses inscrites au feuillet le 20 février 2025 par le député de Pontiac, le 25... le 25 février par les députés de Sherbrooke, de Marquette et de Pontiac et le 26 février 2025 par le député de Rosemont. Merci.

La Présidente : Ces documents sont déposés.
Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, je vous avise que le dépôt de plusieurs pétitions est prévu aujourd'hui. Et, comme le règlement le prévoit, un maximum de 15 minutes est consacré à cette étape. Le cas échéant, le dépôt de certaines pétitions sera reporté à la prochaine séance. M. le député de Matane-Matapédia.

**Améliorer la qualité de la desserte cellulaire dans l'axe de la route 132
sur le territoire de la MRC de La Matanie**

M. Bérubé : Oui. Mme la Présidente, vous me permettez, d'entrée de jeu, de remercier le député d'Orford pour le dossier à venir, il nous a beaucoup aidés, dans les régions. Vous allez comprendre pourquoi.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 346 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Attendu que le financement du gouvernement du Québec devrait permettre d'assurer d'ici 2026 la couverture cellulaire du haut-pays de La Matanie;

«Attendu que malgré ces investissements, il n'y a pas d'amélioration projetée de la couverture cellulaire pour les secteurs mal desservis à proximité de la route 132, principal axe de circulation de la Gaspésie touristique;

«Attendu que les périmètres d'urbanisation riverains de la route 132 incluent des secteurs où le réseau cellulaire est déficient ou absent;

«Attendu que les usagers rapportent une détérioration par endroits de la couverture cellulaire en bordure de la route 132;

«Attendu que la disponibilité et la qualité du réseau cellulaire sont d'une importance égale pour agir sur la sécurité des usagers de la route et le développement local et régional;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

«Documenter les zones où la qualité du signal cellulaire est défaillante et rendre cette donnée publique;

«Mettre en place des aides financières aux entreprises d'utilité publique afin de soutenir l'ajout de tours cellulaires et d'améliorer la qualité du signal en bordure de la route 132; et

«Déposer un plan d'action destiné à bonifier la couverture cellulaire des secteurs mal desservis avant l'adoption du budget 2025-2026.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

Maintenir intégralement les services d'urgence au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville

M. Arseneau : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 970 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la fermeture complète de l'urgence de Fortierville priverait une population de milliers de citoyens d'un accès rapide aux soins médicaux essentiels;

«Considérant que cette fermeture obligerait les patients à parcourir plus de 100 km pour recevoir des soins d'urgence, augmentant les délais d'intervention et mettant des vies en danger;

«Considérant que l'urgence de Fortierville répond à plus de 14 000 demandes par [année] et constitue un service de proximité crucial pour les résidents de la MRC de Bécancour et des régions avoisinantes;

«Considérant que la suppression de ces services médicaux compromettrait l'organisation et la qualité des soins de santé en milieu rural, accentuant les inégalités d'accès aux soins entre les régions et les centres urbains;

«Considérant que cette décision aurait des conséquences budgétaires négatives à long terme, notamment par une augmentation des hospitalisations évitables, une surcharge des autres établissements de santé et une pression accrue sur les services ambulanciers;

«Considérant que le gouvernement du Québec a le devoir d'assurer un accès équitable aux soins de santé pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

«Garantir le maintien intégral des services d'urgence au Centre de santé de Fortierville afin d'assurer la sécurité et la santé de la population;

«Réaffirmer son engagement envers l'accessibilité aux soins de santé en région en trouvant des solutions pérennes pour assurer la présence de professionnels de la santé sur place.»

Et je certifie, Mme la Présidente, que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Nelligan.

Apporter des modifications législatives afin de contrer la pratique «chauffeur inc.»

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Permettez-moi, avant de déposer cette pétition, de saluer la présence, dans nos tribunes, de M. David Morneau et de Mme Nadine Guilbault.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 255 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant la pratique de "chauffeur inc." qui consiste à ce qu'un employeur évite de prélever diverses cotisations sur la masse salariale telle que le Régime des rentes, la CNESST et d'autres prélèvements comme ceux des assurances collectives en prétendant que ses chauffeurs ne sont pas des employés, mais plutôt des travailleurs incorporés;

«Considérant que selon l'Association du camionnage du Québec, ce phénomène est en croissance au Québec et qu'il touche de 8 000 à 10 000 chauffeurs;

«Considérant que cette pratique a de graves conséquences sur la sécurité routière;

«Considérant que plusieurs de ces chauffeurs ne sont pas habitués à la conduite hivernale au Québec et peuvent se retrouver au coeur d'accidents de la route;

«Considérant que cette pratique constitue une concurrence déloyale envers nos entreprises qui respectent toutes les obligations et cotisations prévues par les lois et règlements du Québec;

«Considérant que le 12 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement d'analyser rapidement des modifications législatives afin de venir contrer la pratique "chauffeur inc.";

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives afin de venir contrer la pratique de "chauffeur inc.", et ce, d'ici la fin de la présente période de travaux parlementaires.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, Mme la Présidente.

• (10 h 20) •

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Jean-Lesage.

Réinvestir dans les bourses Perspective Québec

M. Zanetti : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais souligner la présence avec nous, aujourd'hui, d'Etienne Paré, président de l'Union étudiante du Québec, Antoine Dervieux, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, et Jacob Parisée, vice-président de la même fédération.

Et je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 513 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les bourses Perspective Québec représentent une aide de 9 000 \$ pour un programme de formation technique et pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour un baccalauréat, totalisant plus de 250 M\$ attribués pour l'année 2022-2023;

«Considérant qu'en 2022, 11 % des personnes étudiantes universitaires ayant reçu une bourse Perspective Québec n'auraient pas poursuivi leurs études universitaires sans cette aide;

«Considérant que la précarité financière étudiante atteint des sommets, entraînant de graves conséquences sur la santé mentale, la santé physique et la réussite académique;

«Considérant que 40 % des personnes étudiantes ont vécu de l'insécurité alimentaire dans la dernière année et que ce chiffre grimpe à 46 % chez les personnes étudiantes bénéficiaires de l'aide financière aux études;

«Considérant que 100 000 personnes étudiantes ont recours aux banques alimentaires chaque mois, représentant une hausse de 543 % depuis 2011;

«Considérant que 84 % des stagiaires ne sont toujours pas rémunérés;

«Considérant que le Québec fait face à une importante pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs secteurs, notamment la santé et l'éducation, et que ces bourses visaient à encourager la formation dans ces domaines;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«De réinvestir, chaque année, le montant correspondant précédemment aux bourses Perspective Québec afin qu'il bénéficie directement à la population étudiante;

«De reconnaître la gravité de la précarité financière étudiante actuelle et l'aggravation inévitable de la situation sans ces montants.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Je reconnais maintenant M. le député de l'Acadie.

Financer la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Chameran

M. Morin : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 150 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits évoqués sont les suivants :

«Considérant que le quartier Chameran, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, a une superficie de 1 km² et une population d'environ 15 000 habitants. En 2024, 2 115 enfants âgés entre 5 à 11 ans vivent dans le quartier;

«Considérant que 70 % de la population du quartier est issue de l'immigration et que plus de 30 % sont de nouveaux arrivants;

«Considérant que la seule école du quartier, l'école Henri-Beaulieu, n'accueille que 535 élèves;

«Considérant que les autres enfants qui habitent dans le secteur géographique de Chameran doivent se rendre en autobus ou en auto dans différentes écoles plus éloignées;

«Considérant que la distance supplémentaire et les difficultés de mobilité empêchent les parents les plus précaires de participer aux réunions, aux activités et à la vie de l'établissement. Cela crée un fossé avec les familles;

«Considérant que près de la moitié des enfants de Chameran sont vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire et que les enfants qui fréquentent des écoles plus éloignées ne peuvent pas participer à l'aide aux devoirs;

«Considérant que toutes les écoles primaires desservant la clientèle du quartier Chameran sont des écoles en milieu défavorisé (cote 9 ou 10 sur 10) du MEES;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

«Reconnaître l'urgence de la situation et l'importance d'un accès équitable à l'éducation;

«Financer et soutenir la construction d'une nouvelle école primaire dans l'espace Jules Poitras afin de répondre aux besoins croissants des enfants et de leurs familles.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Maurice-Richard.

Reconnaître la robotique comme un sport

M. Bouazzi : Merci, Mme la Présidente. Je salue d'ailleurs les élèves de Regina Assumpta qui ont porté ce dossier. Donc, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 958 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la robotique encourage le développement des compétences en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques chez les jeunes;

«Considérant que ce domaine favorise les compétences essentielles comme la collaboration, la pensée critique et la résolution de problèmes;

«Considérant que la robotique nécessite des qualités comparables à celles exigées dans d'autres sports reconnus;

«Considérant que la reconnaissance de ce domaine comme un sport [permettant] aux jeunes d'accéder à des ressources et à des infrastructures adaptées à l'organisation d'un sport-études;

«Considérant que d'autres juridictions, telles que les États du Texas, du Minnesota, du Connecticut et de l'Arizona, ont déjà reconnu la robotique comme un sport;
«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître officiellement la robotique comme un sport afin de promouvoir son développement et soutenir davantage les jeunes qui s'y intéressent.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Mme la députée de Bonaventure.

**Inscrire le projet de modernisation de l'unité des urgences et des soins intensifs de
l'Hôpital de Maria au Plan québécois des infrastructures 2025-2035**

Mme Blouin : Merci, Mme la Présidente. Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 024 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits évoqués sont les suivants :
«Considérant que l'Hôpital de Maria est une institution régionale desservant 24 municipalités, dans un territoire de 7 880 km²;
«Considérant qu'en 2012, un plan directeur clinique et immobilier avait constaté les grandes lacunes fonctionnelles des aménagements, notamment celles de l'urgence et des soins intensifs;
«Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie a prioritairement requis la construction de l'urgence et des soins intensifs au centre hospitalier de Maria;
«Considérant que la vétusté des lieux est reconnue par toutes les parties prenantes;
«Considérant que la santé et la sécurité des employés et des patients ainsi que la rétention de personnel sont prioritaires;
«Considérant que l'Hôpital de Maria est celui qui dessert le plus grand nombre de personnes dans la région;
«Considérant que la vétusté des lieux ne permet pas le respect de la confidentialité des dossiers des usagers et que la prévention des infections est difficile;
«Considérant que les préfets d'Avignon et Bonaventure reconnaissent l'importance et l'urgence de réaliser ce projet de construction;
«Considérant l'appui unanime des membres du personnel et du comité des usagers du centre hospitalier de Maria;
«Considérant que la région de la Gaspésie désire poursuivre sa contribution à la richesse économique du Québec;
«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de procéder à l'inscription, sur le Plan québécois des infrastructures 2025-2035, de la construction de l'urgence et des soins intensifs à l'Hôpital de Maria.»
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Et j'ai reçu une demande de M. le député des Îles-de-la-Madeleine pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

**Maintenir intégralement les services d'urgence au Centre multiservices
de santé et de services sociaux de Fortierville**

M. Arseneau : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 506 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :
«Considérant que la fermeture complète de l'urgence de Fortierville priverait une population de milliers de citoyens d'un accès rapide aux soins médicaux essentiels;
«Considérant que cette fermeture obligerait les patients à parcourir plus de 100 km pour recevoir des soins d'urgence, augmentant les délais d'intervention et mettant des vies en danger;
«Considérant que l'urgence de Fortierville répond à plus de 14 000 demandes par an et constitue un service de proximité crucial pour les résidents de la MRC de Bécancour et des régions avoisinantes;
«Considérant que la suppression de ces services médicaux compromettrait l'organisation et la qualité des soins de santé en milieu rural, accentuant les inégalités d'accès aux soins entre les régions et les centres urbains;
«Considérant que cette décision aurait des conséquences budgétaires négatives à long terme, notamment par une augmentation des hospitalisations évitables, une surcharge des autres établissements de santé et une pression accrue sur les services ambulanciers;
«Considérant que le gouvernement du Québec a le devoir d'assurer un accès équitable aux soins de santé pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence;
«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :
«Garantir le maintien intégral des services d'urgence au Centre de santé de Fortierville afin d'assurer la sécurité et la santé de la population;

«Réaffirmer son engagement envers l'accessibilité aux soins de santé en région en trouvant des solutions pérennes pour assurer la présence de professionnels de la santé sur place.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

• (10 h 30) •

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé.

Et finalement, la dernière, j'ai reçu une demande de M. le député de l'Acadie pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement. M. le député de l'Acadie.

Financer la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Chameran

M. Morin : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 067 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le quartier Chameran, situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Montréal), a une superficie de 1 km² et une population d'environ 15 000 habitants. En 2024, 2 115 enfants âgés entre 5 à 11 ans vivent dans le quartier;

«Considérant que 70 % de la population du quartier est issue de l'immigration et que plus de 30 % sont de nouveaux arrivants;

«Considérant que la seule école du quartier, l'école Henri-Beaulieu, n'accueille que 535 élèves;

«Considérant que les autres enfants qui habitent dans le secteur géographique de Chameran doivent se rendre en autobus ou en auto dans différentes écoles plus éloignées;

«Considérant que la distance supplémentaire et les difficultés de mobilité empêchent les parents les plus précaires de participer aux réunions, aux activités et à la vie de l'établissement. Cela crée un fossé avec les familles;

«Considérant que près de la moitié des enfants de Chameran sont vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire et que les enfants qui fréquentent des écoles plus éloignées ne peuvent pas participer à l'aide aux devoirs;

«Considérant que toutes les écoles primaires desservant la clientèle du quartier Chameran sont des écoles en milieu défavorisé (cote 9 ou 10 sur 10) du MEES;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de :

«Reconnaître l'urgence de la situation et l'importance d'un accès équitable à l'éducation;

«Financer et soutenir la construction d'une nouvelle école primaire dans l'espace Jules Poitras afin de répondre aux besoins croissants des enfants et de leurs familles.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci.

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période des questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion de M. le député de Laurier-Dorion débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Gestion du projet SAAQclic

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, le jeudi 20 février dernier, dépôt du rapport de la Vérificatrice générale. À ce moment-là, le ministre des Transports de l'époque, actuel ministre de la Sécurité publique, tombe en bas de sa chaise. On lui a menti, il n'a jamais été au courant en temps opportun des dépassements de coûts à la SAAQ, alors qu'il a été ministre des Transports de 2018 à 2022.

Rapport du *Devoir*, article du *Devoir*, l'équipe d'enquête, et je le cite, d'hier : «Des documents consultés par *Le Devoir* montrent que le ministre a assisté à une présentation sur le budget de la transformation numérique de la SAAQ le 28 septembre 2021 dans les bureaux de son ministère. Ces documents sont corroborés par les témoignages de deux sources. Déjà, lors de la rencontre de septembre 2021, les coûts de la livraison 2 avaient pratiquement quadruplé, peut-on constater dans les documents.» Fin de la citation.

Ce sont des documents, Mme la Présidente, qui font en sorte que, quand le ministre est tombé en bas de sa chaise, en disant : Je n'ai jamais été mis au courant, bien, ça vient carrément contredire sa version des faits.

Le ministre ne répond pas à nos questions. Lui, le premier ministre, a-t-il posé trois questions fondamentales à son ministre : Il a su quoi? Quand? Et qu'a-t-il fait?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, merci, Mme la Présidente. Le chef de l'opposition officielle cite *Le Devoir*. Moi, je vais lui citer *La Presse*, qui, en partie, répond au *Devoir* puis parle, justement, de cet article du *Devoir*. C'est Paul Journet, et Paul Journet dit essentiellement : Les libéraux et les péquistes n'ont pas assez d'information pour demander le congédiement de l'ex-ministre des Transports. Et il ajoute : Les libéraux et les péquistes font du théâtre. Bien, écoutez, Mme la Présidente, je pense que je ne pourrais pas mieux décrire que Paul Journet ce que font actuellement le chef de l'opposition officielle puis le chef du Parti québécois. Ils font du théâtre. Ils font du théâtre, Mme la Présidente.

Et ce que dit aussi Paul Journet, c'est que c'est assez ironique que ces deux chefs-là demandent une commission d'enquête publique, qu'on la met en place, puis qu'eux autres essaient de faire l'enquête à la place du commissaire. Mme la Présidente, je pense que, quand une enquête publique est lancée, notre devoir, ici, c'est de ne pas faire de commentaire.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Alors, Mme la Présidente, on fait du théâtre. Question simple, question simple : Pourquoi le ministre de la Cybersécurité a-t-il démissionné? Il a démissionné à cause d'une pièce de théâtre? C'est malheureux. Pourquoi a-t-il donné une promotion à l'ex-ministre de la... du Transport, il l'a nommé leader adjoint? Parce qu'il a fait en tout temps preuve de leadership? Qu'il réponde aux questions.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, il y a une enquête publique qui a été lancée. Je pense que ce n'est pas une bonne idée, quand il y a une enquête publique de lancée, de commenter ce qui se passe à la commission. Le mandat est très clair, la commission va faire toute la lumière sur qui savait quoi et va rendre son rapport au plus tard le 30 septembre 2025, donc plus d'un an avant la prochaine élection générale.

Donc, Mme la Présidente, laissons la commission faire son travail.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, le premier ministre est-il à ce point démuni qu'il a besoin d'une commission d'enquête, envoie des subpoenas, envoie des subpoenas...

Des voix : ...

La Présidente : M. le chef, attendez. Rappel au décorum, article 32. On a écouté la réponse avec attention. Je vous demande de garder le silence. Je veux entendre la question du chef avec attention.

Des voix : ...

La Présidente : J'ai dit : Silence! 17 secondes, M. le chef. Poursuivez.

M. Tanguay : A-t-il besoin qu'une commission d'enquête envoie des subpoenas à son ex-ministre des Transports pour que celui-ci lui réponde à trois questions qu'il est de son devoir de premier ministre de lui poser? Il a su quoi? Quand? Et qu'a-t-il fait? C'est sa...

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, je vais encore citer Paul Journet, qui fait référence à l'article du *Devoir*, il dit... et il parle, entre autres, du chef du Parti libéral puis du chef du Parti québécois, il dit : «Il est ironique de réclamer une commission d'enquête puis de la court-circuiter et de tirer des conclusions hâtives sans avoir pris le temps d'obtenir la version de tous.» Bien, c'est exactement ça, Mme la Présidente, du grand théâtre libéral et péquiste.

Une voix : ...

• (10 h 40) •

La Présidente : Bon, là, Mme la ministre, je vous entends. Vous devez garder... Vous n'avez pas de commentaire à faire. Vous devez garder le silence en tout temps. Nous écoutons M. le premier ministre. Maintenant, je veux entendre la troisième complémentaire du chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, c'est un théâtre caquiste qui coûte cher. C'est passé de 458 millions, à 682 millions, à, en 2024, une estimation de 1,1 milliard de dollars, et la VG a dit que ça va coûter encore plus cher, le scandale caquiste SAAQclic.

Quand le ministre des Transports disait : Comme ex-ministre des Transports, comme la collègue du Trésor, comme le collègue de Cybersécurité, j'ai été trompé, pourquoi lui a démissionné?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, c'est assez ironique, comme l'a dit Paul Journet, qu'une journée le chef de l'opposition officielle demande une commission d'enquête publique puis que, le lendemain, il essaie de faire l'enquête à la place du commissaire.

Donc, Mme la Présidente, il y a une commission d'enquête qui a été lancée, on ne s'est pas fait prier pendant des mois comme le Parti libéral pour la commission Charbonneau. Laissons le commissaire... Qui a tous les pouvoirs, Puis là-dessus non plus on n'a pas été obligés de se faire prier comme le Parti libéral à l'époque. Donc, laissons le commissaire faire son travail.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan.

Accès à l'information sur le projet SAAQclic**M. Monsef Derraji**

M. Derraji : Oui, merci, Mme la Présidente. L'article du *Devoir*, aujourd'hui, du moment que le premier ministre semble, aujourd'hui, bien faire sa revue de presse, je veux lui citer un mot dans le journal *Le Devoir*, parce que lui, il aime ça, citer les journalistes, j'espère qu'il va avoir le courage de me répondre : «Un autre document obtenu par *Le Devoir* témoigne d'ailleurs du fait que le conseil d'administration s'estimait bien informé au sujet de SAAQclic. Au printemps 2023, le conseil d'administration a assuré, dans une communication au premier ministre, qu'il avait pu exercer son rôle pleinement. Le conseil d'administration mentionne avoir fait des exercices de reddition de comptes réguliers et en profondeur, notamment avec EY, pour chacune des études du projet.»

Question très simple. Les p.-v. caviardés sont là, la preuve, elle est là. Il refuse de les décaviarder. M. le premier ministre, avez-vous le courage de répondre au *Devoir* aujourd'hui?

La Présidente : Alors, je vous rappelle que vous vous adressez directement à la présidente. Vous le savez, vous êtes leader. La réponse... La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, le gouvernement a déclenché une commission d'enquête, notamment à la demande du Parti libéral du Québec, et déjà le Parti libéral du Québec veut entraver les travaux de la commission d'enquête, Mme la Présidente. Si le député de Nelligan voulait être le commissaire, il avait juste à nous le dire, Mme la Présidente, hein? Il veut se substituer...

Des voix : ...

La Présidente : Bon, là, je vous ai entendu, M. le chef de l'opposition officielle. Nous avons écouté... nous avons écouté la question avec intérêt, du député de Nelligan, et maintenant une seule personne a le droit de parole, moi. J'aimerais entendre également la réponse. Et j'ai entendu ce que vous avez dit, M. le chef, et je vous demanderais... Vous êtes chef. Je vous demanderais de respecter le décorum également. Et nous allons écouter la réponse avec attention, tout comme nous écouterons la prochaine question. M. le leader, poursuivez.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, on a mis en place une commission d'enquête pour aller au fond des choses, et, lorsqu'on a mis la commission d'enquête en place, Mme la Présidente, on a donné tous les pouvoirs au juge Gallant pour aller au fond des choses, tous les pouvoirs, parce que nous, quand on met une commission d'enquête, on lui donne tous les pouvoirs, contrairement au Parti libéral du Québec, où, lorsqu'ils mettent en place une commission d'enquête, ils disent au commissaire : Non, non, on veut que vous fassiez une enquête, mais on ne veut pas que vous ayez la possibilité d'assigner les gens, on ne veut pas que vous regardiez les différents volets, pareil comme ils ont fait, au début, avec la commission Charbonneau, Mme la Présidente. Pourquoi? Parce que le Parti libéral du Québec savait qu'il était gangrené par la corruption dans l'attribution de contrats, Mme la Présidente. Et, encore une fois, avec le dossier qu'on a devant nous, qui a attribué les contrats? C'est le Parti libéral du Québec, Mme la Présidente. Alors, le commissaire jugera en fonction de la preuve qu'il aura devant lui.

La Présidente : Et je vous demande de faire attention à vos propos. J'aimerais entendre, maintenant, la première complémentaire. M. le député, allez-y.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, je vais réitérer ma question au premier ministre. S'il a le courage, qu'il se lève, qu'il réponde, qu'il regarde les Québécois dans les yeux. Est-ce qu'il a reçu une communication de la part du conseil d'administration? Les p.-v. sont caviardés. Oui ou non, Mme la Présidente, est-ce qu'il a reçu, oui ou non, une communication de la part du conseil d'administration? La question, elle est très simple. Il va avoir le courage de se lever et répondre?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, nos institutions, à l'Assemblée, dans notre État, sont là pour faire le travail, aller au fond des choses. La Vérificatrice générale du Québec a rendu un rapport complet, qui a eu accès à l'ensemble des documents, à l'ensemble des informations. Le commissaire Gallant, dans le cadre de la commission, aura la possibilité d'avoir accès à l'ensemble des témoignages, à l'ensemble des documents, Mme la Présidente, pour faire rapport aux Québécoises et aux Québécois.

Le mandat de la commission, il est très clair : les causes et circonstances des problèmes de gestion et de réalisation du programme CASA, tels que constatés par la Vérificatrice générale du Québec, notamment en ce qui concerne la planification du projet, l'attribution du contrat...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...les dépassements de coûts. Mme la Présidente, c'est un mandat très large. On va aller au fond des choses.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, je vais répéter une troisième fois. Le premier ministre, il est courageux, il est venu en politique parce qu'il est courageux. Qu'il se lève, qu'il réponde. Aujourd'hui, *Le Devoir* mentionne qu'il a reçu une lettre sur l'état d'avancement. Il a déclenché une commission d'enquête parce que le feu arrivait à son bureau à cause de la déclaration de sa vice-première ministre. Il a une chance. Décaviarde ce p.-v. Pricewaterhouse, il est là, le rapport, les conclusions sont là. Va-t-il les décaviarder?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, très certainement que le leader de l'opposition a raison, on est courageux, on va aller au fond des choses, et on a déclenché une commission d'enquête, justement, pour faire la lumière sur l'ensemble de ce dossier, notamment sur l'attribution du contrat, qui a été effectuée par le Parti libéral du Québec, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, du côté de l'opposition, que ce soit du Parti libéral du Québec ou du côté du Parti québécois, on veut s'ingérer dans les travaux d'une commission indépendante et impartiale pour arriver à leurs propres conclusions, Mme la Présidente. Laissez les institutions travailler. Je sais que ce n'est pas habituel pour vous, mais, Mme la Présidente, on a un juge qui est nommé...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...et une commission indépendante. Respectez l'indépendance...

La Présidente : Et je vous rappelle que vous ne parlez pas directement à votre interlocuteur mais vous parlez à moi. Question principale. Je reconnais à nouveau le député de Nelligan.

Accès à l'information sur le projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, j'invite le leader du gouvernement à faire attention à ses propos, parce qu'il y a pas mal, pas mal de messages qui vont mal vieillir. S'il a des preuves, je l'invite à la prudence par rapport à ses propos, parce que, derrière lui, son collègue s'est fait déjà avoir, Mme la Présidente, avec des propos pareils au salon rouge.

Je tiens à le rappeler au leader du gouvernement, qu'il y avait une communication entre le conseil d'administration et le bureau du premier ministre. Son ex-bras droit, Yves Ouellet, que lui-même a nommé P.D.G. de l'AMF, était au courant. Le bureau du premier ministre était au courant. Est-ce que le leader est en train de protéger le bureau du premier ministre?

Mme la Présidente, la question est très simple. 2021, l'ex-ministre des Transports a eu une importante présentation. Il est écrit : «Le contrat avec IBM et SAP permettra uniquement la livraison 2.» Est-ce qu'il confirme cette information?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, le Parti libéral du Québec, on dirait qu'il souhaite entraver les travaux de la commission. Et je les réfère au décret qui a créé la commission d'enquête sur le dossier CASA et SAAQclic, le deuxième alinéa du mandat, va faire la lumière sur «le niveau de connaissance des personnes en autorité au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec, de même que des ministères concernés, des problèmes de gestion relevés par la Vérificatrice générale du Québec et de leurs conséquences aux diverses étapes de réalisation du programme CASA, particulièrement en ce qui concerne la planification du projet, l'attribution du contrat, les dépassements de coûts et la mise en service de la nouvelle plateforme transactionnelle connue sous le nom de SAAQclic».

Mme la Présidente, que voulez-vous de plus, Mme la Présidente, à part que, le chef de l'opposition officielle et le leader de l'opposition officielle, ce soient eux-mêmes qui gèrent la commission d'enquête, ce soient eux-mêmes qui s'ingèrent dans les travaux?

Mais, Mme la Présidente, peut-être que je comprends un peu leur désir. C'est vrai qu'ils ont beaucoup d'expérience en matière de commissions d'enquête. Mais généralement ce sont eux qui sont interrogés, parce qu'au Parti libéral du Québec, Mme la Présidente, et avec leurs cousins fédéraux, bien, on connaît ça, les commissions d'enquête...

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...Mme la Présidente

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, quand on n'a pas des arguments, on prend ce genre de question.

Je vais répéter une question très simple, parce que, du moment que le premier ministre a bien lu sa revue de presse aujourd'hui... ça vient du *Devoir* : «Les frais d'exploitation n'apparaissaient pas dans les budgets. Le ministre, le sous-ministre et les chefs de cabinet présents demandent-ils où sont ces frais? Pour le moment, Québec refuse de répondre à ces questions.»

Donc, du moment que le premier ministre choisit les questions, est-ce qu'il peut répondre à cette question? Est-ce qu'ils ont demandé les frais d'exploitation?

• (10 h 50) •

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, est-ce que le leader de l'opposition officielle souhaite aujourd'hui qu'on pose les questions sur l'attribution du contrat en 2017, relativement au chef de cabinet libéral qui était présent, relativement au ministre libéral qui a signé ces contrats-là? Et la Vérificatrice générale du Québec le souligne dans le cadre de son rapport, il y a des enjeux. Alors, pourquoi avez-vous choisi cette firme-là? Pourquoi leur avez-vous attribué un contrat de centaines de millions de dollars?

La Présidente : M. le leader, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidente quand vous posez vos questions. Poursuivez.

M. Jolin-Barrette : Certainement, Mme la Présidente. Alors, tout comme moi, Mme la Présidente, vous voudriez savoir pourquoi le Parti libéral du Québec a choisi, Mme la Présidente, cette firme-là, avec un contrat de plusieurs centaines de millions de dollars, pourquoi le Parti libéral a agi en...

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je reconnais le chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, il en revient du rôle fondamental du premier ministre du Québec ici, en cette Chambre, de répondre du comportement de ses ministres, de ce qu'ils ont su, de ce qu'ils ont fait ou pas fait. Et,

en ce sens-là, Mme la Présidente, on voit un désengagement total et complet du premier ministre, qui a jugé opportun de son ex-ministre de la Cybersécurité de démissionner, mais là son ministre, à l'époque, des Transports, qui l'a su bien avant l'autre, est toujours en poste.

Va-t-il poser les questions, lui?

La Présidente : La réponse... La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, encore une fois, j'invite le chef de l'opposition officielle à lire l'excellent article de Paul Journet dans *La Presse*. Il parle d'ailleurs de l'article du *Devoir*, qui est basé sur des sources anonymes, hein, de faire un grand titre basé sur des sources anonymes. Mme la Présidente, Paul Journet dit clairement : Il n'y a pas d'information qui permette au Parti libéral puis au Parti québécois de demander la démission de l'ex-ministre des Transports. Ce que font le Parti libéral et le Parti québécois, c'est du théâtre, ce n'est pas moi qui dis ça, Paul Journet, *La Presse*, du théâtre...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...du grand théâtre.

La Présidente : C'est terminé. En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mercier.

Mesures pour limiter la hausse du prix des loyers

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Depuis le début de l'année, la ministre de l'Habitation nous dit que la hausse de 5,9 % de loyer, c'est une fiction, que c'est un exemple, que ce n'est pas nécessairement une hausse de 5,9 %, puis elle a raison. 5,9 %, c'est juste un exemple.

Justement, voici quelques exemples de locataires qui reçoivent, en ce moment, des avis d'augmentation pharaoniques. Félix, il habite à Limoilou, il a reçu une hausse de 22 %. Ça, c'est combien, ça, 22 %? 220 \$ de plus par mois. À Sainte-Foy, une locataire a eu une hausse de 27 %. Ça, c'est 260 \$ de plus par mois. Et ici, tout près de l'Assemblée nationale, dans Taschereau, une citoyenne a appris que le loyer dans lequel elle emménageait passait de 1 200 \$ à 1 900 \$ par mois. C'est énorme.

Des exemples comme ça, il y en a partout à travers le Québec, des milliers. Si le premier ministre veut avoir plus d'exemples, il a juste à parler avec ses députés, puis ils vont lui parler des citoyens locataires qui reçoivent leurs avis d'augmentation en ce moment.

En attendant de rattraper le retard de construction de plus de logements de la CAQ et des gouvernements précédents, il faut répondre à l'urgence.

Est-ce que le premier ministre va enfin accepter d'aider les locataires et de plafonner la hausse des loyers, pour cette année seulement, au niveau de l'inflation?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, la cheffe du deuxième groupe d'opposition sait très bien comment ça fonctionne, au Québec, on est obligé de justifier une augmentation de loyer avec des preuves sur l'augmentation de nos coûts. Donc, exemple, si les taxes foncières ont beaucoup augmenté, bien, le propriétaire n'a pas le choix d'être obligé d'augmenter le loyer en proportion.

Ce que demande Québec solidaire, là, c'est que des propriétaires perdent de l'argent quand il y a eu une augmentation de coûts qui est importante. L'augmentation du loyer doit être basée sur l'augmentation réelle des coûts, incluant les taxes foncières. Ce que propose Québec solidaire, là, ce que ça ferait, c'est qu'il n'y a plus personne qui voudrait être propriétaire. Il nous manque de logements.

Donc, Mme la Présidente, je suis d'accord avec elle que ça a été difficile pour le coût de la vie. C'est pour ça qu'on a augmenté de 50 % l'aide sociale, c'est pour ça qu'on a baissé les impôts de la classe moyenne. Je le sais que Québec solidaire est contre ça, les baisses d'impôt pour la classe moyenne, mais, Mme la Présidente, on ne peut pas demander aux propriétaires de financer des augmentations de coûts et de ne pas les relayer aux locataires. Voyons donc!

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : C'est quoi, la limite? 10 %? 20 %? 30 %? Il y en a qui ont eu des augmentations de 40 % et plus. C'est quoi, la limite? Moi, je sens beaucoup de compassion de la part du premier ministre pour les gros spéculateurs

immobiliers. Nous, à Québec solidaire, on défend les locataires qui reçoivent des augmentations. Tout coûte extrêmement cher.

Pourquoi le premier ministre, lui, il décide que ce qui est important, ce n'est pas les locataires qui en arrachent puis qui reçoivent des augmentations énormes, inacceptables, de près de 40 %. Pourquoi il défend les gros propriétaires?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bon, Mme la Présidente, on est rendus, là, que Québec solidaire dit : Les gros méchants propriétaires qui louent des logements. C'est ça, la vision de Québec solidaire, des gros méchants propriétaires qui louent des logements.

Mme la Présidente, ce qu'on contrôle, au gouvernement, par exemple, c'est les tarifs d'électricité. On les a plafonnés à 3 %. Mais ce que demande Québec solidaire, c'est d'aller dans le secteur privé, d'aller imposer des pertes à des gros méchants propriétaires de logements. Ce n'est pas comme ça que ça marche dans la vie.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Le TAL, là, ce n'est pas une loi naturelle, c'est le gouvernement. Il peut décider, s'il veut agir, il peut le faire. Il y a d'autres provinces qui l'ont fait. Mais, lui, ce qu'il a décidé, c'est de défendre les Henry Zavriyev, qui sont en partie la cause de la crise du logement.

Une voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : ...Mme la Présidente. Ce sont des propos blessants. D'associer un individu...

La Présidente : Je suis debout. Merci, M. le leader du gouvernement. Le premier ministre répondra. Et j'aimerais entendre la question. On demeure prudents. J'aimerais entendre la fin de la question. Il vous reste 40 secondes, madame... 14.

Mme Ghazal : Je vais parler des locataires. Est-ce que le premier ministre accepte, tout simplement, pour cette année, de façon urgente et maintenant, de plafonner la hausse des loyers à l'inflation?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, c'est un peu surprenant d'entendre la cheffe de Québec solidaire nous dire qu'il faut aider le monde. À chaque fois qu'on a aidé le monde, Québec solidaire était contre. Quand on a baissé les impôts pour la classe moyenne, Québec solidaire était contre. Quand on a mis un crédit d'impôt pour les aînés de 2 000 \$ par année, Québec solidaire était contre. Quand on a baissé les taxes scolaires, Québec solidaire était contre. Quand on a augmenté les allocations familiales, Québec solidaire était contre.

Mme la Présidente, il faudrait, à un moment donné, s'entendre entre eux autres. Il faut être capable d'aider, mais on ne peut pas dire...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...on va imposer un fardeau aux gros méchants propriétaires qui ont des...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant Mme la députée de Sherbrooke.

Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de l'entreprise Stablex

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Mme la Présidente, plus on en apprend sur le dossier Stablex et moins on comprend l'empressement du gouvernement à aider cette entreprise-là. La ministre dit que c'est une urgence nationale, et, de toute évidence, les seuls qui sont pressés de permettre à Stablex d'étendre leurs activités sur un nouveau terrain, c'est Stablex. Même les villes qui sont clientes demandent à la ministre de retirer son projet de loi. Ce que tout le monde veut en priorité, y compris les villes qui sont clientes de Stablex, c'est que la ministre prenne le temps de faire un état des lieux de la production et de la gestion des déchets dangereux au Québec. C'est d'ailleurs ce que recommandait le BAPE en 2023.

Ce n'est clairement pas la job du gouvernement de trouver un terrain à une entreprise pour lui faire économiser 100 millions et lui éviter des risques juridiques, surtout quand on sait que, les coûts supplémentaires de 100 millions, Stablex, elle les a créés elle-même en pelletant de l'argile depuis 10 ans sur le terrain qui était leur plan B. Les Québécois ne devraient pas payer pour le manque de planification de cette entreprise-là.

Est-ce que la ministre va écouter tout le monde qui est passé en auditions, retirer son projet de loi et commencer un état des lieux de la gestion des matières dangereuses au Québec?

La Présidente : La réponse de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Merci, Mme la Présidente. Un dossier d'importance. Puis, oui, effectivement, il est minuit moins une, minuit moins une parce qu'on a tenté de s'entendre, on a essayé de trouver des solutions consensuelles dans le dossier, malheureusement on en est là aujourd'hui, et c'est plus de 600 clients du Québec, clients du Québec, des PME, des villes qui ont besoin des services de Stablex pour enfouir des déchets dangereux.

Nous, Mme la Présidente, à la CAQ, on est conscients que les activités industrielles, les activités économiques du Québec sont importantes pour le Québec, génèrent des déchets, puis on prend ça de manière sérieuse et responsable. Ce n'est pas un dossier qui est facile, vous l'avez nommé. Puis vous l'écoutez comme moi, vous avez aussi entendu, hier, que, l'option du terrain, de la cellule qui appartient au gouvernement, il fait partie de la tourbière de Blainville, Mme la Présidente, ça a été nommé par la firme environnementale qui était avec nous, hier, en commission. Normalement, Québec solidaire est d'accord avec le fait de prendre le moindre mal puis d'affecter le moins l'environnement. C'est ce qu'on fait, et c'est pour ça qu'on vise le terrain qui est visé par le projet de loi. On aurait préféré, Mme la Présidente, ne pas déposer de projet de loi, en toute transparence, mais là il est minuit moins une...

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...c'est la décision responsable à prendre, et c'est ce qu'on fait.

• (11 heures) •

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : La ministre n'arrête pas de parler du risque de bris de service de Stablex, mais c'est drôle, hein, on ne l'entend pas pantoute s'inquiéter de l'absence totale de service pour les autres entreprises qui ont des déchets biomédicaux ou nucléaires puis qui doivent les exporter pour les faire traiter. Mais, pour Stablex, la ministre, elle est tellement pressée qu'elle veut agir avant d'avoir reçu l'analyse de l'autre terrain, parce que c'est ça qu'on a appris hier, il ne manque que quelques semaines à la firme, qui a déjà collecté les données sur l'autre terrain, pour remettre son rapport.

Pourquoi la ministre veut que le terrain soit rasé avant qu'elle ait reçu l'étude comparative?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, on a très bien entendu, hier, la firme EnGlobe nous nommer qu'elle avait assez d'informations pour nous dire que le terrain qui est demandé par la ville de Blainville, qui est à 300 mètres de résidences, d'un quartier résidentiel, fait partie de la tourbière de Blainville. Est-ce qu'on a besoin d'attendre plus longtemps, Mme la Présidente, surtout dans le contexte où on sait qu'un bris de service aurait des impacts importants?

Si on va rapidement, c'est aussi pour éviter d'autres impacts environnementaux, notamment lors de la récolte forestière qui devra être faite sur le terrain puis l'aménagement.

Mme la Présidente, ce n'est pas un dossier qui est agréable. Un projet de loi comme celui-là, on aurait préféré ne pas le déposer, en toute franchise, mais on en est là parce qu'on a tenté toutes les solutions...

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...d'arriver à une solution consensuelle, ça n'a pas fonctionné, mais on prend la décision responsable.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Ce n'est pas notre job à nous, ici, de trouver un terrain pour faire économiser 100 millions à Stablex. Ce n'est pas normal d'être en train de faire une loi spéciale pour leur permettre de contourner toutes les règles environnementales puis d'aller raser d'urgence un terrain qui est en plein milieu d'une tourbière, avant que les lois

fédérales les en empêchent. Sur le terrain de Northvolt, là, la CAQ a voulu aller supervite, ils ont permis à l'entreprise de faire des travaux qui ont enterré vivantes des espèces menacées, et ils sont en train de faire la même erreur avec Stablex.

Le seul geste responsable, c'est de retirer le projet de loi et de faire un état des lieux des matières dangereuses au Québec. Faites-le.

La Présidente : Et, Mme la députée, je vous ai laissé aller, mais vous avez dit des propos qui sont, à la limite, non parlementaires. Soyez prudente. Et la réponse de la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, on prend cette décision-là, aujourd'hui, dans l'intérêt des Québécois, dans l'intérêt de la gestion des matières résiduelles dangereuses de l'ensemble du Québec. Des fois, il faut s'élever au-dessus de la mêlée, regarder l'intérêt québécois, et c'est ce qu'on fait aujourd'hui. S'il n'y avait pas cette option-là, ça aurait des impacts importants sur l'environnement. Je m'attendrais de Québec solidaire qu'ils comprennent la situation, qu'ils comprennent que, les deux terrains, dans le fond, on prend le terrain qui a le moins d'impact environnemental, à moins de 300 mètres des citoyens pour l'autre option. Pour moi, là, il est clair que l'option qu'on envisage, c'est la moins pire. On en est là parce qu'on a tenté de trouver des solutions depuis plusieurs mois, il est minuit moins une, on prend la décision responsable pour les Québécois.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Rosemont. On l'écoute.

Coût des soins vétérinaires

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Merci, Mme la Présidente. Il y a des jours comme ça où on a besoin de doux. Alors, je vais me faire plaisir, je vais parler de pitous et de minous, aujourd'hui. Ça va nous changer de Santé Québec.

Ce qui n'est pas doux, par contre, c'est les tarifs qu'on impose de plus en plus souvent aux propriétaires d'animaux. Ça a l'air un peu trivial, comme dossier, mais il y a 60 % de la population du Québec qui est propriétaire d'un animal de compagnie. Ces gens-là aiment leurs animaux de compagnie, et souvent ils se retrouvent pris en otages par des cliniques qui chargent beaucoup trop cher.

Il y a des propriétaires d'animaux mais surtout des vétérinaires, depuis quelque temps, qui sonnent l'alarme, et je les remercie d'ailleurs de l'avoir fait. Ils nous contactent. Ils ont contacté les journalistes. TVA et Radio-Canada, notamment, ont trouvé des choses troublantes, notamment le fait que des investisseurs étrangers mettent la main sur des cliniques, et, comme par hasard, les prix explosent, et les gens sont pris avec ça.

J'ai compris de la réponse dans les médias du cabinet de la présidente du Conseil du trésor qu'elle veut faire quelque chose. Je suis tout ouïe. Je suis intéressé de savoir qu'entend-elle faire...

La Présidente : Alors, nous entendrons la réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Oui, merci, Mme la Présidente. Donc, entre autres, de responsabilités du Trésor, j'ai aussi la responsabilité des ordres professionnels, comme vous le savez. Et la situation qui est exposée à travers les journaux et dans la question de mon collègue d'en face est une situation qui est très certainement préoccupante.

Ceci étant dit, on a eu l'occasion, dans le cadre du projet de loi n° 67, à lequel, d'ailleurs, son collègue de Saint-Henri—Sainte-Anne était mon vis-à-vis de l'époque... on a eu des discussions sur les différentes formes juridiques à travers lesquelles les professionnels exerçaient, et je demeure, à ce jour, convaincue que le premier responsable de sa déontologie et de la clientèle, c'est le professionnel qui exerce à l'intérieur de la clinique, peu importe le cadre dans lequel il exerce. C'est lui qui a le code de déontologie. C'est lui qui est le professionnel. Et l'ordre des vétérinaires, entre autres, et tous les ordres professionnels ont les pleins outils et la pleine compétence et juridiction pour agir sur le professionnel à l'intérieur de la clinique. C'est le professionnel, le premier responsable.

À titre d'exemple, un ordre professionnel doit traiter et concilier les plaintes qui concernent les factures de soins. On est au coeur du sujet. Il y a le syndic. Il y a de l'arbitrage, si nécessaire.

La Présidente : En terminant.

Mme LeBel : Je pourrai voir sur la suite des choses, parce qu'on doit moderniser, dans la prochaine question.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Bien, le problème, c'est que, les vétérinaires, oui, sont professionnels, pour l'immense majorité d'entre eux et d'entre elles, et je tiens à le dire, là... le problème, c'est quand des méga-investisseurs, notamment étrangers,

mettent la main sur les cliniques et les forcent à augmenter les tarifs. Ils ont même des quotas, notamment, pour les médicaments. Alors, ça pose aussi un problème déontologique.

Ça touche tout le monde, ça. J'ai même eu des fleurs de Gilles Proulx aujourd'hui dans *Le Journal de Montréal*. Un peu plus, je vais me mettre à ronronner, Mme la Présidente. Mais j'aimerais ça avoir une réponse de la présidente du Conseil du trésor. Qu'est-ce qu'elle va faire?

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Il y a deux choses qui sont importantes, et, pour moi, il y a une... il y a une déclaration extrêmement troublante, une prémisse troublante. Si un professionnel est forcé d'agir et qu'il se sent forcé d'agir en contravention de son code de déontologie, on a un problème avec le professionnel en question. Ceci étant dit, c'est à l'ordre de l'évaluer, et il a tous les outils pour le faire. Par contre, il est vrai que, dans le cadre de la modernisation, avec le collègue, d'ailleurs, de Saint-Henri—Sainte-Anne, qui semblait partager cette première prémisse de base que le premier responsable est le professionnel, il a été admis qu'on doit pousser la réflexion sur la gouvernance des ordres, sur le syndic, sur les outils qui sont responsables. Et ça fait partie du volet de la modernisation qu'on a entreprise, on a abordé un peu la question dans le projet de loi n° 67, et on continue nos travaux dans ce sens pour...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Je ne doute pas de la bonne foi de la ministre, là, puis de la réforme, là, mais le fait est, là, qu'il y a des vétérinaires qui nous ont contactés puis qui ont contacté les journalistes, qui disent qu'ils se font forcer la main. Ils se font forcer la main. C'est complètement antidéontologique, nous sommes d'accord là-dessus, mais on ne va pas se rentrer la tête dans le sable puis dire que l'ordre fait sa job puis qu'il a tous les moyens. Ce n'est pas vrai. Il y a des propriétaires de cliniques qui forcent les vétérinaires à prescrire des médicaments, à prendre des honoraires astronomiques. Alors, il faut agir pour protéger les propriétaires d'animaux...

La Présidente : La réponse de la présidente du Conseil du trésor.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Je ne vais pas juger de situations, mais, si je prends la prémisse de la question de mon collègue comme avérée, je répéterai, les professionnels du système professionnel, et j'en suis une, professionnelle du système professionnel, sont des détenteurs de permis, ils ont le droit d'exercer sous la condition de respecter leur code de déontologie. Alors, si la prémisse de base est exacte, c'est à l'ordre d'agir.

Ceci étant dit, le système professionnel a 50 ans. Un des volets est la gouvernance, la capacité des syndicats d'agir. On va y travailler. Mais au premier chef c'est la responsabilité de l'ordre des vétérinaires d'agir.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député des Îles-de-la-Madeleine.

Gestion du projet SAAQclic

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : Merci, Mme la Présidente. Alors, récapitulons. Le ministre de la Sécurité publique, à l'époque ministre des Transports, est informé, en septembre 2021, que les coûts de SAAQclic ont quadruplé. Il est en colère, ça ne se passe pas comme il veut, il est furieux, on le comprend. Il a demandé des suivis mensuels. Mais, mieux que ça, on apprend aujourd'hui dans *Le Devoir* que la SAAQ avait fait faire des suivis pour 700 000 \$, des suivis de l'avancement du dossier SAAQclic, par deux firmes de professionnels, et ces firmes-là, en mai 2022, annoncent que des voyants rouges s'allument sur le respect des échéanciers, et elles l'ont fait encore en septembre 2022. Donc, tout le monde sait que ça va mal dès septembre 2021. C'est encore pire en mai 2022, au point où on va morceler des contrats pour continuer de dépenser sur le projet.

Tout le monde le sait, le ministre a demandé des suivis mensuels. La question très simple : Est-ce qu'il a obtenu ces suivis mensuels? Les a-t-il lus?

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, écoutez, le Parti québécois, c'est la même approche que le Parti libéral du Québec, comme deux vieux partis, Mme la Présidente, ils veulent s'ingérer dans les travaux de la commission d'enquête, Mme la Présidente...

Une voix : ...

La Présidente : Oui, M. le député de Matane-Matapédia. Quel est votre rappel au règlement?

M. Bérubé : ...

La Présidente : M. le...

• (11 h 10) •

Des voix : ...

La Présidente : Vous allez me permettre de trancher ici. C'est de la critique du comportement. Ce n'est peut-être pas très agréable. À chacun sa lecture de la situation. Je laisse les collègues juger du choix de leurs mots. Et j'aurai la même décision à chaque fois que vous vous lèverez.

Monsieur...

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader, poursuivez. Et demeurons respectueux, je vous prie.

M. Jolin-Barrette : Alors, Mme la Présidente, comme disait l'ancien député de Chomedey, c'est factuel, Mme la Présidente. Alors, les questions du Parti québécois sont les mêmes que celles du Parti libéral du Québec, Mme la Présidente. Et on se rappellera que le dossier de CASA, de SAAQclic a été autorisé par le Parti québécois à l'époque, et c'est la Vérificatrice générale du Québec qui nous le dit, Mme la Présidente. Mais qu'est-ce que fait le Parti québécois? Il fait la même chose que le Parti libéral du Québec et attaque la crédibilité, la compétence et l'impartialité du commissaire qui a été désigné, Mme la Présidente, notamment...

Une voix : ...

La Présidente : M. le député de Matane-Matapédia. Quel est votre rappel au règlement?

M. Bérubé : ...intentions malveillantes de notre part à l'égard du commissaire qu'ils ont choisi.

La Présidente : Nous sommes dans le domaine de la critique, et vous savez que la ligne est très mince. Poursuivez. Et demeurons respectueux.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, le Parti Québécois devrait respecter une institution indépendante qui est une commission d'enquête indépendante et impartiale qui va être mise en place, Mme la Présidente. À l'époque où le viaduc de la Concorde est tombé, le gouvernement libéral avait confié la responsabilité à Pierre Marc Johnson, à titre de commissaire, un ancien député et premier ministre.

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : Est-ce que ça faisait en sorte, parce qu'il connaissait des gens au Parti québécois...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : Mme la Présidente, c'est exactement comme à l'époque de la commission Charbonneau, à l'époque du Parti libéral, où le gouvernement de la CAQ essaie de mettre le couvercle sur la marmite et empêcher ses ministres de rendre des comptes à la Chambre ici, à l'Assemblée nationale, sous sa...

Des voix : ...

La Présidente : Attention! M. le député, je suis debout. Je me lève parce que je fais respecter le décorum. Vous devez garder le silence. Une seule personne a le droit de parler ici, c'est le député des Îles-de-la-Madeleine. Et ce qu'il dit est également une critique, et il a le droit de le dire. Alors, écoutez-le. Allez-y, M. le député.

M. Arseneau : Mme la Présidente, ce que l'on cherche à savoir, c'est ce que le ministre savait, ce que le ministre a fait et ce que le ministre a pris comme responsabilités.

La Présidente : La réponse...

Des voix : ...

La Présidente : On garde le silence. La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, je réfère le député des Îles-de-la-Madeleine au mandat de la commission d'enquête, soit «d'enquêter et de faire rapport sur les causes et circonstances des problèmes de gestion et de réalisation du programme CASA, tels que constatés par la Vérificatrice générale du Québec, notamment en ce qui concerne la planification du projet, l'attribution du contrat, les dépassements de coûts et la mise en service de la nouvelle plateforme transactionnelle connue sous le nom de SAAQclic». Alors, le mandat, il est très clairement défini. La commission va pouvoir exercer en toute indépendance et nous faire rapport rapidement, le 30 septembre, pour aller au fond des choses.

Mais je suis d'accord sur un point avec le député des Îles-de-la-Madeleine, c'est vrai que ça ressemble, Mme la Présidente, avec l'attribution du contrat, à un scandale libéral comme dans le passé.

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : C'est pour ça qu'on va aller au fond des choses, Mme la Présidente.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Joël Arseneau

M. Arseneau : Mme la Présidente, le fait d'instituer une commission d'enquête ne suspend en aucun temps la démocratie québécoise, ne suspend en aucun temps la capacité et la responsabilité des ministres de rendre des comptes ici, à la Chambre, à l'Assemblée nationale, devant les citoyens du Québec. Et ce qu'on veut savoir, c'est très simple : ce que le ministre savait.

Il nous reproche de lui mettre des mots dans la bouche. Nous lui tendons la main. Nous lui offrons la parole...

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement. On écoute la réponse.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, le commissaire est chargé de faire toute la lumière. Il a des pouvoirs d'assignation, de contrainte, de tenir des auditions publiques, d'organiser ses travaux, de choisir ses enquêteurs, de choisir ses procureurs-chefs, procureurs adjoints, Mme la Présidente. Le commissaire a tous les outils pour aller au fond des choses. Et ce ne sera pas le procureur des Îles-de-la-Madeleine qui va faire le procès, ici, de quiconque...

La Présidente : Non. Je vous arrête, M. le leader. Vous connaissez le règlement, on s'interpelle par son titre. Retirez vos paroles. Il s'agit du député des Îles-de-la-Madeleine. Et il vous reste 15 secondes. Retirez le... 15 secondes.

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, si le député des Îles-de-la-Madeleine veut jouer ce rôle, probablement qu'ils recherchent des gens à la commission, il peut y aller, mais ça va se passer à la commission, Mme la Présidente.

La Présidente : En terminant.

M. Jolin-Barrette : Alors, je pense que le commissaire a tous les outils pour aller au fond des choses, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan.

Gestion du projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Ça fait trois semaines qu'on parle de ce fiasco SAAQclic. Un ministre sacrifié, un ministre qui a été obligé de démissionner, un ministre promu, un ex-ministre du Transport qui ne parle plus, la ministre actuelle qui ne parle plus. Mme la Présidente, ils sont payés par les contribuables. S'ils ne peuvent pas ou ils ne veulent pas parler, qu'ils quittent leurs fonctions et qu'ils laissent d'autres personnes prendre leur place pour répondre à nos questions. Ils sont payés pour répondre à nos questions. Mme la Présidente.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

Des voix : ...

La Présidente : D'abord, c'est trop bruyant de ce... trop bruyant de ce côté. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, dans le règlement de l'Assemblée nationale, il est très clairement indiqué que le gouvernement peut répondre par la personne qu'il souhaite, membre du Conseil des ministres, Mme la Présidente. Alors, qu'il respecte cette institution, qu'il respecte nos règlements.

La Présidente : Merci pour ces précisions. Poursuivez. Vous avez tout le droit de parole.

M. Derraji : Mme la Présidente, je sais que c'est très difficile, ça met dans l'embarras le gouvernement, ça se voit : perte de contrôle total, fiasco monumental, perte de crédibilité dans la gestion de la plus importante transformation numérique.

La question est très simple, Mme la Présidente : Est-ce que l'ex-ministre des Transports a laissé un cadeau empoisonné à l'actuelle ministre des Transports? Qu'est-ce qu'il a fait? S'il a le courage, qu'il se lève, qu'il réponde aux questions. Il est payé pour répondre aux questions, Mme la Présidente.

La Présidente : La réponse du leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, l'ensemble de la députation de cette Chambre, Mme la Présidente, réalise son travail avec sérieux. Je n'accepterai pas que le leader de l'opposition officielle mette en doute le travail de l'ensemble des parlementaires de cette Assemblée, je ne le fais pas. Il exerce son rôle, il pose des questions, et les collègues, ici, répondent aux questions, Mme la Présidente, exercent leurs fonctions ministérielles avec rigueur, avec efficacité.

Et nous, contrairement au Parti libéral du Québec, on n'a pas peur d'aller au fond des choses. Lorsqu'on met en place une commission d'enquête, Mme la Présidente, bien, on lui donne tous les pouvoirs.

Par contre, à l'époque, le Parti libéral du Québec, lui, il ne voulait pas aller au fond des choses, sur les différents scandales libéraux qui avaient cours, sur l'industrie de la corruption qui avait été érigée par l'ancien gouvernement libéral, Mme la Présidente.

Une voix : ...

M. Jolin-Barrette : Non, non, c'est...

Une voix : ...

M. Jolin-Barrette : Oui. Alors, Mme la Présidente, faites confiance aux institutions, appuyez les institutions pour aller au fond des choses, notamment sur l'attribution de contrats, qui s'est faite sous votre gouvernement, Mme la Présidente, où est-ce que vous avez fait l'idéation de cette plateforme, Mme la Présidente.

Alors, on va aller au fond des choses et on va faire la lumière pour les Québécois.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef de l'opposition officielle.

Gestion du projet SAAQclic

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, encore une semaine se termine à l'Assemblée nationale, période de questions, avec le scandale caquiste SAAQclic. Les Québécoises, les Québécois se saignent à blanc pour payer leurs taxes, impôts à Québec. Il va y avoir un budget mardi. Ce qu'ils apprennent, c'est que, sous la gouverne de la CAQ, depuis 2018, on a vu un contrat passer de 458 millions de dollars à une explosion de coûts de plus de 1,1 milliard. Et la Vérificatrice générale a dit : Faites attention, parce que ça va être beaucoup plus que ça.

Là, au moment où on se parle, le scandale caquiste SAAQclic est toujours en vie, ça continue d'augmenter. Les citoyens et citoyennes n'ont pas le service. C'est pire avec SAAQclic que ça ne l'était avant avec l'ancien système. On aura un déficit, Mme la Présidente, qui est évalué à 8,5 milliards, selon le dernier budget. Le prochain déficit serait assurément de plus de 8,5 milliards, selon le dernier budget. Là, on parle de plus de 1,1 milliard, 500 millions, un demi-milliard qui est allé en pure perte. On a un ministre qui a démissionné parce qu'il a su des choses, il a su des choses en juin 2022, et là on a un ministre qui est toujours en poste puis qui a eu une promotion, puis lui a su des choses neuf mois avant, Mme la Présidente.

Il en revient maintenant au premier ministre du Québec de répondre aux questions. A-t-il questionné ses ministres? Sinon, il doit démissionner, son ministre.

• (11 h 20) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, peut-être, durant la fin de semaine, j’invite le chef de l’opposition officielle à lire l’article de Paul Journet, il dit clairement qu’il n’y a pas d’information pour demander le congédiement d’un ministre. Ce qu’il dit, c’est que le Parti libéral et le Parti québécois font du théâtre. Je sais que le chef de l’opposition officielle, il aime ça aussi, le karaoké, il aime ça, chanter. Au moins, il ne nous chante pas, mais, quand on écoute son ton, parfois, là, ça commence à ressembler à un karaoké.

Donc, Mme la Présidente, j’invite le chef de l’opposition officielle à réfléchir, en fin de semaine, arrêter de remettre en doute l’intégrité du juge Gallant. Encore là, Paul Journet le dit clairement, rien ne permet de douter de l’intégrité de M. Gallant. Et M. Gallant a bien servi le Québec puis il ne mérite pas ça. Donc, il ne mérite pas ce que fait le chef de l’opposition officielle.

La Présidente : Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales. Demeurez en place pour le vote reporté qui se tiendra sous peu. Et, pour ce faire, je vais céder la place à la deuxième vice-présidente de l’Assemblée nationale. Merci, tout le monde.

Votes reportés

Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement d'intervenir afin de plafonner la hausse du coût des loyers au taux d'inflation pour l'année en cours

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : À la rubrique Votes reportés, comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté de la motion de M. le député de Laurier-Dorion débattue hier aux affaires inscrites par les députés de... les députés de l’opposition. Cette motion se lit comme suit :

«Que l’Assemblée nationale reconnaisse que la hausse du coût des loyers représente un fardeau financier majeur pour de nombreux locataires québécois;

«Qu’elle prenne acte des hausses de loyer qui dépassent largement les recommandations du Tribunal administratif du logement et qui aggravent la précarité de nombreux ménages;

«Qu’enfin elle demande au gouvernement du Québec d’intervenir immédiatement afin de plafonner la hausse des loyers au taux d’inflation pour l’année en cours.»

Le vote est maintenant ouvert.

Le vote est maintenant fermé. Mme la secrétaire générale, pour le résultat du vote, s’il vous plaît.

La Secrétaire : Pour : 9
Contre : 85
Abstentions : 3

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Donc, la motion est rejetée.

Nous en sommes maintenant à la rubrique Motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l’ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant l’opposition officielle. M. le leader de l’opposition officielle.

M. Derraji : Oui. Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Maurice-Richard, le député des Îles-de-la-Madeleine, la députée de Vaudreuil et le député de Saint-Jérôme :

«Que l’Assemblée nationale exige que le gouvernement caquiste rende publiques les études réalisées par les firmes Ernst & Young et PricewaterhouseCoopers au sujet du projet CASA/SAAQclic, et ce, sans délai.»

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Merci, M. le leader. Est-ce qu’il y a consentement pour débattre de cette motion? Il n’y a pas de consentement? Pas de consentement.

Je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d’opposition. M. le leader du deuxième groupe, la parole est à vous.

M. Cliche-Rivard : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante :

«Que l’Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de reporter les objectifs d’atteinte du déficit zéro afin de préserver les services publics, de protéger les emplois et de soutenir la population face aux défis économiques actuels.»

La Vice-Présidente (Mme D’Amours) : Est-ce qu’il y a... Est-ce qu’il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pardon?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Je reconnais maintenant un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Jean-Talon.

M. Paradis : Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de l'Acadie, le leader du deuxième groupe d'opposition et la députée de Vaudreuil, la motion suivante :

«Que l'Assemblée réitère l'importance de maintenir la confiance envers les commissions d'enquête publique;

«Qu'à cet égard, elle reconnaisse qu'il est nécessaire d'obtenir l'appui de l'ensemble des groupes parlementaires représentés en cette chambre relativement à la nomination du Commissaire d'une telle commission.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Je reconnais maintenant un membre du groupe formant le gouvernement. M. le ministre de la Langue française.

M. Roberge : Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des propos du candidat à la chefferie libéral Charles Milliard dénonçant que le PLQ ferme les yeux sur l'importance de préserver, valoriser et promouvoir la langue française dans la métropole;

«Qu'elle rappelle l'importance de promouvoir la seule langue officielle et commune du Québec à Montréal et partout au Québec;

«Qu'elle rappelle que la langue française est, selon tous les indicateurs, en déclin;

«Que l'Assemblée nationale réitère le devoir de tous les élus d'assurer la survie du français au Québec.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Merci.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : S'il vous plaît! Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Nous serions rendus... Nous serions rendus à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 14 heures à 16 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'aménagement du territoire poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux de commission jusqu'à 12 heures... jusqu'à midi, pardon, à la salle Pauline-Marois;

La Commission de l'économie et du travail poursuivra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, aujourd'hui, de 14 heures à 16 h 30, ainsi que le mardi 25 mars, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Pauline-Marois;

La Commission des institutions entreprendra les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 91, Loi instaurant le Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 15 h 35, ainsi que le mardi 25 mars, de 11 h 25 à 12 h 10, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

Et enfin la Commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, le mardi 25 mars, de 9 h 45 à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions? Consentement.

Pour ma part, je vous avise que la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail aujourd'hui, de 13 heures à 14 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, afin d'organiser les travaux de la commission.

Je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue pour demain, le vendredi 21 mars 2025, Mme la députée de Bourassa-Sauvé s'adressera à Mme la ministre de l'Emploi sur le sujet suivant : Fin d'emploi : l'impact des coupures caquises en employabilité.

Je vous avise, de plus, que l'interpellation prévue pour le vendredi 28 mars 2025 portera sur le sujet suivant : L'effritement du filet social au Québec sous le gouvernement de la CAQ. M. le député de Taschereau s'adressera alors à Mme la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

• (11 h 30) •

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je vous demande d'appeler l'article 10 du feuillet.

Projet de loi n° 86

Adoption

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : À l'article 10 du feuillet, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation propose l'adoption du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

M. le ministre, la parole est à vous pour votre intervention.

M. André Lamontagne

M. Lamontagne : Merci. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Vous savez, c'est un beau moment, puis qui s'inscrit dans une suite, si on veut, de gestes législatifs que notre gouvernement a posés depuis 1900... pardon, depuis 2018, depuis notre arrivée en poste, que ce soit par le biais du projet de loi qui a créé l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, que ce soit par le projet de loi n° 99, qui avait... qui était venu vraiment moderniser la Loi sur les produits alimentaires, que ce soit le projet de loi n° 70, qui est venu vraiment moderniser aussi tout ce qui touche la protection sanitaire des animaux, que ce soit par le biais de la loi n° 103, où on était venus, dans une première étape, faire certaines interventions au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et puis, aujourd'hui, bien, sur le projet de loi n° 86, qui était la loi visant à assurer la pérennité du territoire et des activités agricoles et sa vitalité.

Vous savez, chacune de nos interventions, Mme la Présidente, s'inscrit toujours dans un objectif qui est simple, c'est accroître notre production alimentaire, mais c'est aussi assurer la résilience de notre production alimentaire. Puis, juste pour remonter un petit peu dans les années qui sont derrière nous, il y a plusieurs gestes qu'on a posés dans cette optique-là, que ce soit la stratégie qu'on avait mise en place à l'automne 2020 pour accroître l'autonomie alimentaire du Québec, qui portait sur quatre grands piliers qui visaient à accroître la demande des produits alimentaires du Québec, accroître l'offre de produits alimentaires du Québec, augmenter la résilience et la compétitivité de nos entreprises et, naturellement, un quatrième pilier qui visait à accélérer la transition vers une agriculture plus durable, Mme la Présidente. On a présenté aussi la stratégie des serres, hein, qui visait à doubler notre production en serre. Bien, aujourd'hui, le constat que l'on peut faire après quatre ans et demi, c'est qu'il y a plus de 800 projets qui ont été déposés, il y a près de 600 projets qui ont été acceptés, puis on est passés de 41 000 tonnes de production de fruits et légumes à 86 000 tonnes. Alors, on a plus de 100 % d'augmentation de notre production en serre.

Plan d'agriculture durable, encore là, qui a fait école à l'échelle du Canada puis un peu partout en Amérique, où on a vu, encore là, trois grands piliers venir accompagner nos producteurs, nos productrices par une rétribution, en les accompagnant avec des dollars sonnants pour qu'ils viennent améliorer leurs pratiques culturales, par la création aussi, pour une première, du Réseau québécois de recherche en agriculture durable, qui fait en sorte qu'aujourd'hui, sous l'égide du fonds de recherche scientifique du Québec, on a créé un véhicule qui vient fédérer plus de 200 acteurs, universités et centres collégiaux de transfert technologique, cégeps, professeurs, chercheurs, dont l'objectif commun, c'est de travailler tous ensemble dans un seul but, c'est accroître la résilience de notre agriculture dans un contexte de changements climatiques, dans un contexte où on doit réduire l'utilisation des pesticides, réduire l'utilisation des fertilisants de synthèse, améliorer la qualité de l'eau, augmenter la diversité... la biodiversité sur nos fermes. Alors... Puis, parallèlement à ça, bien, tout ça ne peut pas se faire, Mme la Présidente, sans s'assurer d'avoir un soutien avec chacun des producteurs puis des productrices qui ont à mettre en oeuvre ces nouvelles pratiques là, pour faire en sorte

qu'ils puissent réussir. Alors, il y a toute une question d'accompagnement puis de transfert de connaissances. Ça fait que le Plan d'agriculture durable, là, c'est rétribution pour les bonnes pratiques, c'est la recherche puis c'est de l'accompagnement puis du transfert de connaissances.

Après ça, on a mis en place, une première, la stratégie nationale d'achat des aliments du Québec, Mme la Présidente. C'est une première au Québec. C'est un modèle. Ça va faire école. Puis, je veux dire, on a lancé ça à l'automne 2020 et puis, aujourd'hui, on a plus de 92 % des institutions qui sont ciblées, du secteur de la santé, du secteur de l'éducation, du secteur de l'enseignement supérieur, qui représentent plus de 75 % des achats institutionnels au Québec, qui, aujourd'hui, ont des cibles. Puis on a des organisations, des institutions qui n'avaient à peu près pas d'achats du Québec. On en a d'autres qui étaient des leaders. Alors, on les prend une par une, une institution à la fois, puis ils se fixent des cibles pour les accompagner, pour accroître leurs achats d'aliments du Québec. Puis on a créé, ce qu'on a mis en place, un forum de la chaîne institutionnelle où, aujourd'hui, chaque année, on a 500 ou 600 décideurs du milieu institutionnel qui se rencontrent pour voir comment améliorer encore l'achat québécois.

On a posé des gestes, de nombreux gestes au point de vue de l'agriculture de proximité, que ce soit par le biais de nos programmes de soutien, que ce soit par le projet qui a été mis en place pour l'abattage à la ferme, que ce soit le projet qu'on a mis en place pour la transformation de lait à la ferme. Après ça, bien, l'entente qui a été prise avec les producteurs d'oeufs pour faire en sorte que n'importe qui, sur le territoire, qui veut avoir accès à une production d'oeufs de consommation pour pouvoir inclure ça, additionner ça à ses différents... ses différentes productions qu'il peut y avoir au sein de son entreprise a accès aujourd'hui à ces possibilités-là.

Mme la Présidente, chacun de ces gestes-là s'inscrivent toujours dans une logique, comme je vous l'ai dit, où on veut accroître l'autonomie alimentaire puis on veut accroître la résilience d'une entreprise. Tout ça, naturellement, ça a passé par un soutien à l'investissement qui a été exemplaire au niveau tant de la production que de la transformation. Avant qu'on arrive en poste, là, la moyenne des investissements parrainés au niveau production et transformation, Mme la Présidente, c'était autour de 1,3, 1,4 milliard de dollars par année d'investissement privé. Ce qu'on a vu, là, depuis 2019, c'est une moyenne de 2,3 milliards de dollars par année. Très, très grosse différence. Beaucoup de soutien au niveau de la transformation alimentaire. On le sait, le Québec transforme... c'est un leader au Canada, transforme 67 % de son agriculture primaire. Bien, pour y arriver, là, il faut qu'on ait un secteur de la transformation qui est vivant, un secteur de la transformation qui fait du travail de qualité, qui est compétitif. Alors, on a tous mis les efforts pour faire en sorte que tout ça puisse se passer, Mme la Présidente. On a un soutien important au niveau de la production bovine, soutien important au niveau d'augmenter nos capacités d'abattage, qu'on a presque triplé par le biais que ce soit du Programme de compétitivité, environnement, que ce soit par le Programme Investissement Croissance Durable. Puis, naturellement, bien, je vous dirais, encore récemment, ce qu'on a fait dans la foulée des événements 2023, où on a eu des... un contexte climatique très, très, très particulier qui a mis à mal plusieurs de nos producteurs, où on a vu les différents outils qu'on a de répondre de façon exceptionnelle. Mais, en même temps, on s'est rendu compte qu'il était temps de s'asseoir avec les producteurs, les productrices puis de faire en sorte de venir revisiter, étape par étape, notre programme d'assurance récolte. Puis c'est ce qu'on a fait à partir de l'automne 2023, qui a culminé il y a deux semaines par une annonce où on a vraiment commencé à lancer, déjà, un ensemble de modifications au programme d'assurance récolte qui vont être mises en place à partir de 2025, qui vont aller jusqu'en 2027. Mais le point le plus important, Mme la Présidente, c'est que chacun des producteurs, des productrices, les secteurs ont été mis à contribution puis ils ont tenu le crayon avec La Financière agricole pour mettre en place un programme qui va faire en sorte qu'aujourd'hui nos producteurs, nos productrices vont pouvoir compter sur un soutien qui est vraiment aligné avec leur réalité. Puis un secteur qui a vraiment été pris en compte... on entendait souvent qu'on avait des plus petites productions qui avaient... qui étaient moins de... qui étaient moins... plus diversifiée, si on veut, Mme la Présidente, bien, on s'est assuré, maintenant, que les programmes d'assurance vont pouvoir venir aussi couvrir ces plus petites productions là.

Mais tout ça, quand on parle de tous ces gestes-là, Mme la Présidente, ça s'inscrit dans un contexte où le nerf de la guerre, c'est sûr que c'est le territoire agricole. Le nerf de la guerre, c'est la capacité de nos entreprises agricoles de prospérer, d'être rentables puis de se développer sur notre territoire.

Puis ça, ça m'amène à parler d'une loi qui a fait école chez nous, puis ça a été geste, là, qui avait beaucoup de vision puis beaucoup de sagesse, qui a été posé en 1978 par l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, quand ils ont mis en place la Loi sur la protection du territoire agricole, qui visait à faire en sorte de venir délimiter un secteur, partout au Québec, qui ferait en sorte que ce secteur-là serait protégé pour permettre une pérennité puis une prévisibilité pour le développement de notre agriculture pour des décennies, voire des siècles à venir.

• (11 h 40) •

Puis ce qu'il faut comprendre, c'est que ce territoire agricole là, qui a été déterminé en 1978, qui a été amendé en 1992, bien, il couvre 6,3 millions d'hectares. On va dire, c'est quand même beaucoup d'hectares, mais, si on enlève les lacs, on enlève les montagnes, on enlève toutes sortes de zones qui sont moins cultivables, on tombe à peu près à 2,2 millions d'hectares, Mme la Présidente, qui sont cultivables. Puis, si, après ça, on regarde puis on dit : Oui, mais si on regarde les terres de très, très bonne qualité, woups! là, on est à peu près à 1,5 million d'hectares, Mme la Présidente. Mais, si on regarde de façon générale, là, on se compare avec toutes les autres juridictions de l'OCDE, per capita, c'est le Québec qui a le moins de superficie cultivable par habitant, de tous les pays de l'OCDE. Qu'est-ce que ça nous dit, Mme la Présidente? C'est que, un, les gens, en 1978, ils ont eu beaucoup de vision, ils ont eu beaucoup de sagesse de vouloir préserver le... notre territoire agricole puis s'assurer de mettre en place des conditions pour que nos entreprises agricoles puissent, année après année, décennie après décennie, se développer et prospérer sur le territoire.

Mais une chose qu'on a pu constater au fil des années, vous savez, 1978, tu sais, c'est presque 50 ans, c'est 46 ans, 47 ans, Mme la Présidente, bien, je veux dire, l'agriculture a évolué, les régions ont évolué, les attentes des consommateurs

ont évolué, les normes environnementales ont pu évoluer. Ce qui fait en sorte que... Est-ce que notre loi, 46 ans plus tard, était alignée avec cette évolution-là qu'on a pu voir dans la société? Est-ce que les gens qui ont adhéré puis qui ont applaudi, en 1978, à la mise en place d'une telle loi... Est-ce qu'aujourd'hui il est encore autant engagé et commis envers l'importance de protéger le territoire agricole? Puis moi, je vous dirais, depuis que je suis en poste comme ministre, ça fait bientôt sept ans, bien, j'ai pu entendre sur... il y a toujours eu une unanimité à l'effet de l'importance de protéger le territoire agricole, mais j'ai pu entendre, à gauche et à droite, de différentes sources, de l'insatisfaction, ou me relever des situations où, peut-être, il y a 20 ans, 30 ans, 40 ans, c'était approprié de faire ça d'une certaine façon, mais les choses ont changé.

Il faut que la loi puisse évoluer. D'où le pari qu'on a pris, c'est vraiment... c'est un pari où c'est plutôt... Moi, je me suis dit : Écoutez, la société québécoise est rendue à un point où elle est prête, elle est assez mature pour s'asseoir puis discuter, puis revisiter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles avec l'objectif d'en sortir avec un nouvel engagement de tous les acteurs de la société sur l'importance d'avoir une telle loi puis l'importance que cette loi-là soit mise en place, soit maintenue, soit chérie au bénéfice de notre agriculture pour des années et des années à venir.

Alors, ce qu'on a fait, Mme la Présidente, c'est qu'en 2023 j'ai lancé la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, la plus grande consultation, le plus gros effort qui a été fait depuis la mise en place de la loi, en 1978, où on a trois volets, là, qui ont été étudiés, là : la protection des terres, après ça le dynamisme de nos entreprises agricoles, puis après ça la propriété des terres agricoles. Et puis on a vu, à travers des séminaires, à travers des webinaires, à travers les grandes tournées régionales qu'on a faites aux quatre coins du Québec, on a vu plus de 600 personnes, qui se sont exprimées, puis de bonne foi, là, de différents angles, les productions, des groupes environnementaux, le secteur municipal, toutes sortes d'acteurs de la société civile qui se sont exprimés sur l'importance de la protection du territoire agricole, l'importance du dynamisme de nos entreprises agricoles, puis après ça comment ils voyaient que cette loi-là pourrait évoluer au bénéfice de ce grand écosystème là. Puis tout ça, ça a culminé, Mme la Présidente, avec le rapport synthèse qui a été publié en mars 2023... 2024.

Et puis, après ça, en mai, on a fait une grande journée, à Drummondville, où on a réuni tous les acteurs, on a entendu tout le monde, puis après ça on est partis avec des grandes orientations, et puis là, bien, on a travaillé très fort pour arriver avec un projet de loi, qu'on a déposé le 5 décembre dernier, Mme la Présidente, suite à de multiples, multiples consultations, tout au long de l'été, tout au long de l'automne, avec les différents groupes qui sont des parties prenantes de la mise en place de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Et puis, suite au dépôt du projet de loi, on a eu les consultations particulières. Il y a 24 mémoires qui ont été déposés, il y a 16 organismes qu'on a entendus en commission parlementaire, et, encore là, on a eu toutes sortes de suggestions qui ont été amenées.

Et puis une chose que je veux souligner, parce que j'ai mon collègue de Pontiac qui est devant moi, c'est que, dès le jour 1, ce que j'ai senti puis ce que j'ai compris de la part des partis, de l'opposition officielle et des autres formations politiques, c'est que tout le monde était prêt à s'élever puis à reconnaître que ce n'était pas un enjeu partisan, la question du territoire puis des activités agricoles, c'était vraiment un enjeu sociétal. Et puis tout le monde a embarqué dans ce travail-là dans l'ouverture puis avec un seul objectif en tête, c'est : améliorer et s'assurer d'avoir cette adhésion-là des Québécoises et des Québécois de tous les pans de la société envers cette loi-là.

Alors, suite aux consultations particulières, suite au dépôt du projet de loi, on a eu l'étude article par article du projet de loi. Puis on se rappellera, là, les grands pans du projet de loi, Mme la Présidente, que ce soit le suivi des transactions agricoles... On vient insérer... La commissaire... La Vérificatrice générale avait mentionné l'importance de recueillir de l'information puis de pouvoir faire un suivi de qui possède quoi puis, ultimement, à quel dessein, au niveau de notre territoire agricole, en même temps avoir un meilleur suivi au niveau des non-résidents. On a une loi, au Québec, qui fait en sorte... qui vient régir, de façon très, très serrée, l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents. Puis, quand j'entends «des non-résidents», bien, c'est des non-résidents du Québec, on s'entend là-dessus, Mme la Présidente. Alors, après ça, l'importance, aussi, qu'on retrouve dans le projet de loi, du contrôle des transactions spéculatives, on a nommé nommément des fonds d'investissement. Après ça, on s'est donné des provisions dans le projet de loi pour, à la lumière des informations qu'on va recueillir en termes de qui possède quoi... Bien, après ça, bien, est-ce qu'on va vouloir intervenir au niveau des quantités de terres qui peuvent être transigées, qui va avoir le droit d'acheter des terres, de ne pas en acheter, et tout ça? C'est tous des leviers qu'on s'est donnés, avec un seul objectif, Mme la Présidente, c'est de protéger le potentiel nourricier du territoire agricole du Québec puis de s'assurer que les entreprises qui sont installées sur le territoire agricole peuvent se développer, peuvent innover, peuvent évoluer.

On l'a vu encore par les dispositions qu'on a mises en place pour l'agrotourisme. C'est un secteur que vous connaissez, Mme la Présidente. Encore là, on a amené plusieurs modifications qui vont faire en sorte... qui vont donner la marge de manoeuvre nécessaire aux gens qui sont chargés d'interpréter la loi puis de l'appliquer, qui vont leur donner la marge nécessaire pour être en mesure d'apprécier la contribution de chacun des projets qu'ils vont avoir, que ce soit en agrotourisme... la contribution, je veux dire, à la rentabilité de la ferme, la contribution à la réalité puis à la vitalité économique de la région dans laquelle ces projets-là sont implantés ou veulent s'implanter. Alors, ça, c'est une belle avancée, Mme la Présidente.

Une autre chose qu'on retrouve dans le projet de loi, bien, c'est un pouvoir, pour les municipalités, de taxer les terres en friche. C'est quelque chose qui était demandé depuis plusieurs années, qu'on avait regardé les façons de le faire, et tout ça, parce qu'ultimement, je veux dire, ce qu'on veut puis ce qu'on s'aperçoit... Je veux dire, on a, écoutez, un peu plus de 100 MRC au Québec. On en a 92, je pense, qui ont des programmes de développement... des plans de développement de la zone agricole. Et puis on a aujourd'hui une mobilisation. Que ce soit avec la CMM, que ce soit

avec la ville de Laval, que ce soit, je veux dire, dans le secteur de Drummondville, que ce soit au Bas-Saint-Laurent, on a une conscientisation des municipalités, des MRC, avec... dans l'importance de préserver leurs terres agricoles, l'importance de faire en sorte que les terres qui sont en friche, ultimement, bien, soient cultivées. Alors, ils demandaient d'avoir un outil qui était au niveau de la taxation, ça fait que c'est quelque chose qu'on est venus... qu'on est venus mettre en place.

Après ça, tu sais, le territoire agricole, il a été déterminé, il a été mis en place il y a des années et des années, et puis le développement s'est fait pas nécessairement toujours de la façon dont ça avait été prévu, comment les municipalités ont pu se développer.

Puis il arrivait, des fois, que les municipalités faisaient des demandes pour exclure certaines portions de leur territoire agricole pour pouvoir faire certains développements mais qu'ils étaient prêts à inclure certaines portions du développement de leur territoire qui n'étaient pas agricoles mais qui avaient toutes les caractéristiques du territoire agricole. Puis ils voulaient faire ça, puis ils arrivaient devant la CPTAQ, puis ils ne pouvaient pas présenter une demande, ou ils disaient : Écoutez, on veut poser tel geste, mais on vient inclure, d'un autre côté, pour faire en sorte qu'il y ait un peu un... zéro perte, si on veut, pour notre territoire agricole, ce n'était pas possible de le faire. Bien, aujourd'hui, on a mis en place des mécanismes qui vont permettre au demandeur de faire ces représentations-là auprès de la municipalité.

Une chose très, très importante aussi qui était demandée par le monde municipal, c'est toute la question de la cohérence entre la loi de la protection du territoire agricole puis aussi la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Alors, ça a été... ça a été reproché depuis des années et des années, comment les deux n'étaient pas imbriquées l'une dans l'autre, les deux lois ne travaillaient pas ensemble. On s'est assurés de venir valoriser la planification en amont du territoire par les municipalités régionales de comté, s'assurer qu'il y a un meilleur arrimage, si on veut, avec la loi sur la protection du territoire agricole et puis la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

On a demandé... on a donné aussi... On avait fait une modification par le biais du projet de loi n° 103, en 2021, sur l'échelle de démonstration d'espace disponible au niveau de... quand c'était le temps de faire une demande d'exclusion. Et puis l'intention du législateur, à l'époque, c'était vraiment de faire en sorte de ramener ça... d'une possibilité de ramener ça à l'échelle des MRC, mais ça ne voulait pas faire en sorte qu'automatiquement il n'y ait... aucun projet ne pouvait être regardé à l'échelle, si on veut, d'une municipalité locale. Bien, on est venu, si on veut, corriger un peu, parce que l'interprétation qui avait été faite de cette modification législative là n'allait pas nécessairement dans le sens de l'intention qu'on avait. Ça fait qu'on est venu apporter des corrections à ce niveau-là.

• (11 h 50) •

Autre chose qu'on a faite, aussi, très importante... Depuis un certain nombre d'années, toute la question des particularités régionales, tu sais, on s'est fait... Il y avait un grand, grand reproche envers la Commission de protection du territoire agricole, qui disait qu'ultimement la loi a été interprétée d'une façon uniforme et tout à fait égale. Que tu sois dans une petite municipalité dévitalisée quelque part dans le comté de Pontiac ou que tu sois tout près de Sainte-Julie, où la pression, si on veut, domiciliaire, où la pression de construction est immense, bien, l'application de la loi était à peu près identique d'un bord à l'autre. Alors, il y a un certain nombre d'années, la commission a mis en place ce qu'elle a appelé les particularités régionales. En 2021, par le biais du projet de loi n° 103, on est venu donner vraiment un critère d'importance aux particularités régionales. Bien, on est venu accentuer ça encore, aujourd'hui, pour s'assurer qu'on puisse faire en sorte que les gens qui ont à prendre des décisions, qui vont interpréter la loi, qui ont à créer cette jurisprudence-là puissent tenir en compte la réalité des municipalités et des demandeurs, partout sur le territoire, en fonction de ce qu'ils demandent puis en fonction de leur réalité, par le biais des particularités régionales.

L'autre chose qu'on a faite aussi, Mme la Présidente, puis qui est très importante, puis je suis très heureux d'avoir fait ça, c'est toute la question des demandes à portée collective. On est venu élargir un peu les possibilités. On se le rappelle, les demandes à portée collective, première des choses, c'est des projets qui sont collectifs, hein? C'est autant le monde agricole, c'est le monde municipal, c'est tous les intervenants qui s'entendent sur un projet puis qui décident, ultimement, de soumettre une telle demande, avec l'objectif, ultimement, de construire du domiciliaire, si on veut, dans des zones qui sont... pardon, qui sont déstructurées, où il n'y a pas d'agriculture possible, mais qui sont quand même en zone agricole. Alors, on est venu élargir, si on veut, ces possibilités-là.

Puis on est venu aussi, Mme la Présidente, amener ça par différents niveaux de MRC. Alors, il y a certaines MRC qu'on leur donne davantage de possibilités, puis il y a d'autres MRC, plus développées, qu'on leur donne moins de possibilités. Encore là, Mme la Présidente, l'objectif derrière tout ça, c'est de faire en sorte que ce n'est pas du mur-à-mur à la grandeur du Québec. C'est de donner aux commissaires, de donner à la loi l'opportunité de s'aligner puis de s'ajuster avec les réalités qu'on retrouve aux quatre coins du Québec, partout sur notre territoire agricole.

Un autre aspect très, très important, Mme la Présidente, c'est toute la question d'optimiser les efforts de surveillance sur le territoire agricole. Naturellement, tu sais, la commission, c'est un organisme qui a un certain nombre d'inspecteurs, qui a un certain nombre d'employés, et tout ça. Le territoire du Québec, c'est vaste, on l'a dit aussi, on a 6,3 millions d'hectares, à partir du 49^e parallèle, là, jusque dans le sud, où... je veux dire, le territoire est immense, alors... mais par contre on a des gens des municipalités, on a 1 100 municipalités au Québec, on a des inspecteurs municipaux partout sur le territoire, on a des gens du ministère de l'Environnement, on a des gens de la Faune. Comment on peut venir fédérer un peu tous ces gens-là qui ont une fonction, si on veut, d'observation de ce qui se passe sur le territoire puis ultimement les mettre à contribution, s'ils le veulent bien, au profit du territoire agricole?

On en a déjà... Aujourd'hui, il y a énormément de situations qui se passent, par rapport à la loi, qui sont notées par les gens des municipalités, qui sont rapportées à la commission, mais, en bout de ligne, ces gens-là n'ont pas de pouvoir, n'ont pas de statut. Alors, c'est très, très difficile de permettre une coopération entre les différents organismes. Alors, ce qu'on s'assure de faire avec la loi, c'est de faire en sorte de donner aux gens qui vont avoir des ententes avec la commission, la Commission de protection du territoire agricole... venir leur donner le même statut, si on veut, que les inspecteurs ou que les gens qui sont au service de la Commission de protection du territoire agricole.

Autre chose aussi qu'on a faite, madame, c'est vraiment la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires, parce qu'on avait... strictement au point de vue de déposer des plaintes, après ça s'en aller avec le DPCP, et puis c'était un processus qui était très, très laborieux. On a mis en place tout un système de sanctions administratives pécuniaires qui... Dans un premier temps, l'objectif, naturellement, bien, c'est de venir, si on veut, accélérer la possibilité d'intervenir quand il y a des gens qui sont pris entre... en délit par rapport à la loi sur la protection du territoire agricole, puis, en même temps, naturellement, bien, ça peut être une source de revenus aussi pour la commission.

Alors, c'est une loi, là... C'est la plus importante réforme, si on veut, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles depuis l'édiction de la loi, en 1978, Mme la Présidente. Puis, encore là, ce que je ramène... ce que je rappelle, tu sais, c'est un travail qui a été fait à l'écoute... un travail de consultation, un travail aussi d'équilibre. J'ai eu plusieurs discussions avec mon collègue de Pontiac. Tu sais, naturellement, là, on a deux gros blocs, si on veut, là. On a le bloc, naturellement, de tous les producteurs agricoles, puis après ça bien, on a tout le bloc des gens qui ont la responsabilité de toutes les municipalités qui sont partout sur le territoire, puis on sait comment, des fois, bien, il peut y avoir, si on veut, pas nécessairement une mutualité d'intérêts, si on veut, par rapport à certaines situations.

Ça fait qu'il y a tout cet arbitrage-là à faire. Puis on s'en souvient, Mme la Présidente, suite à l'édiction de la loi, il y a, au fil des années, un nombre très important de situations conflictuelles entre, à l'époque, L'Union des producteurs agricoles et puis la Fédération québécoise des municipalités, et puis, dans les années 90, il y avait une première tentative, pendant quelques années, de chercher à faire un arbitrage de ces différends-là. Finalement, c'est Jules Brière qui avait eu une commission, qui a fait un travail, puis, finalement, au début des années 2000, est arrivé puis est venu résoudre, avec la Fédération québécoise des municipalités, avec L'Union des producteurs agricoles... est venu résoudre l'ensemble des différends qu'il pouvait y avoir sur l'interprétation de la loi puis comment ça venait affecter le secteur municipal, comment ça venait affecter le secteur agricole, puis les gens se sont entendus sur l'interprétation de la loi, puis c'est depuis ce temps-là qu'on vit avec cet équilibre-là.

Alors, naturellement, de faire le travail qu'on a eu à faire depuis 2023, bien, naturellement, c'est de naviguer entre ces besoins-là qui sont exprimés de part et d'autre. Mais, moi, le pari que j'avais fait, comme ministre de l'Agriculture, quand j'ai lancé la grande consultation, c'est qu'on avait cette maturité-là aujourd'hui, dans notre société, d'avoir cette possibilité-là de s'exprimer puis d'avoir... si on veut, le bien-fondé de la loi, là, de l'avoir bien en vue, puis, après ça, de chercher à faire en sorte de faire progresser, pour les différentes composantes qui sont touchées par la loi... de faire progresser la loi pour que ce soit davantage adapté aux réalités qu'on a en 2025, puis sur laquelle ça va être des assises solides pour le développement de notre territoire agricole pour des années à venir.

Puis les premiers bénéficiaires de ça, ça va être notre relève agricole, Mme la Présidente, parce que, c'est sûr, il y a une question de l'accès à la terre. Il y a une question de qu'est-ce qu'on peut faire sur nos terres. Vous avez juste à regarder comment on est venu, avec la loi... venir simplifier puis rendre ça plus agile quand les gens qui sont propriétaires d'entreprises, qui sont sociétaires d'entreprises, leurs enfants... s'ils veulent avoir un bâti sur leurs terres, comment ça pouvait être compliqué. Bien, aujourd'hui, ça va être moins compliqué. Il y a plus d'opportunités pour permettre cette possibilité-là pour les gens de s'établir sur leurs terres agricoles.

Alors, c'est certain que de venir mettre en place des mesures qui vont venir contrer la spéculation, bien, pas demain matin que ça va faire une différence, mais ce qu'on va voir à terme, Mme la Présidente, ça devrait enlever de la pression sur le prix des terres agricoles. De venir vraiment monter, si on veut... faire un suivi des transactions agricoles puis intervenir sur qui possède quoi, à quel dessein, encore là, à terme, ça va venir être aidant pour la relève agricole. Puis on l'a vu, quand on met en place... que ce soit pour l'acquisition de terres par des non-résidents ou que ce soit par l'acquisition de terres qui vont être un peu plus davantage sous le regard de la CPTAQ, bien, il y a un des critères qu'on va voir, c'est cette terre-là, quand elle va être achetée, est-ce qu'ultimement ça peut avoir un impact pour la relève agricole. C'est des choses qu'on introduit dans la loi qui vont permettre au commissaire d'améliorer, si on veut, son appréciation de la situation, puis en gardant en tête que ce qu'on veut, c'est la pérennité du territoire, mais c'est la pérennité de nos entreprises agricoles. Parce qu'on peut avoir le plus beau territoire agricole, Mme la Présidente, si, en bout de ligne, on a de moins en moins d'entreprises sur notre territoire, on le sait, à quel point c'est le tissu, c'est... c'est la colonne vertébrale de combien de nos régions. Tu sais, l'investissement dans le secteur agricole, la vie qui vient du secteur agricole, je veux dire, la vitalité dans nos villages, dans nos communautés, le secteur agricole est le grand liant, si on veut, dans bien, bien, bien des endroits au Québec.

Alors, les gestes qu'on a cherché à poser, avec ce travail-là qu'on a fait avec toute la société, c'était de venir renforcer la loi, de l'actualiser. Et puis, honnêtement, je suis très, très heureux puis très fier du travail qui a été fait, qui a été fait avec tous les partenaires, du travail qui a été fait en commission avec mon collègue de Pontiac, ma collègue de Westmount—Saint-Louis, le collègue du deuxième parti d'opposition, troisième parti d'opposition. Puis j'ai senti puis j'ai vécu l'engagement aussi de ces gens-là à s'assurer qu'on posait des bons gestes dans un contexte où, comme je vous dis, des fois, ce n'est pas toujours facile à arbitrer, mais qu'on a réussi à faire atterrir ça à la bonne place. Ça fait que je veux... je veux remercier encore la collaboration du député de Pontiac, sa collègue et des autres collègues des oppositions.

• (12 heures) •

Je veux remercier, moi, mes collègues au cabinet, entre autres Alexandre Moreau, qui a travaillé... qui est directeur de cabinet adjoint chez nous puis qui a travaillé des heures, et des heures, et des heures depuis deux ans sur ce projet de loi; toute l'équipe de Geneviève Masse, qui est la sous-ministre adjointe, qui avait cette grande responsabilité-là de faire atterrir cette réforme-là. Alors, je veux... je veux les remercier vraiment, parce que de faire le travail qui a été fait, c'est quelque chose.

Un, je remercie mon premier ministre de m'avoir donné la permission, si on veut, de me lancer dans cette grande... dans cette grande aventure là. Parce qu'au départ, ce qu'il m'a dit, il m'a dit : André, tu sais, moi, je ne veux pas de

chicane, là, je ne veux pas avoir... commencer à avoir des gens qui se déchirent la chemise, puis tout ça, partout sur le territoire du Québec, à propos du territoire agricole. Bien, j'ai dit : Écoute, j'ai dit, on va y aller étape par étape puis on va y... on va bâtir sur l'adhésion des gens. Puis c'est ça qui s'est passé.

Bien là, aujourd'hui, Mme la Présidente, on est ici, en Chambre. C'est le temps d'adopter le projet de loi. C'est certain que, de notre côté, on va tous voter pour l'adoption du projet de loi. Et j'ai bon espoir que mon collègue de Pontiac, sa formation politique, le signal que j'ai eu avec le travail qui s'est fait... toutes les formations politiques, je les invite, naturellement, à ce qu'on pose ce grand geste là, parce que, comme je vous l'ai dit, c'est la réforme la plus importante, la révision la plus importante depuis 1978, et puis ce sont des assises très, très solides sur lesquelles le territoire agricole et sur lesquelles nos entreprises agricoles vont pouvoir s'appuyer pour des années et des années, au bénéfice de notre prospérité puis au bénéfice de l'autonomie alimentaire du Québec. Alors, merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le ministre.

Avant de donner la parole au prochain intervenant, comme annoncé hier, je vous informe qu'un débat de fin de séance se tiendra aujourd'hui, à 13 heures. Ce débat portera sur une question adressée par M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve à Mme la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor concernant les conditions salariales des éducatrices et les grèves des CPE.

Je suis prête maintenant à reconnaître le député de Pontiac.

M. André Fortin

M. Fortin : Merci, Mme la Présidente. C'est de bonne guerre, quand même. Le ministre de l'Agriculture nous dit : Vous savez, c'est un projet de loi qui... ou c'est un dossier qui n'est pas vraiment partisan. Et effectivement, là, dans l'exposé qu'il vient de nous faire dans la dernière demi-heure, que c'est un dossier qui n'est pas particulièrement partisan. C'est un dossier plutôt sociétal qu'on se devait de faire avancer dans la collaboration que le ministre a décrite. Mais le ministre a quand même pris les sept premières minutes et demie pour faire le bilan de son gouvernement, puis ça, c'était pas mal partisan. Alors, je vais quand même me permettre de remettre dans le contexte dans lequel les agriculteurs se retrouvent aujourd'hui l'Assemblée.

Je nous rappelle, Mme la Présidente... Et le ministre nous disait tantôt : Ah! il y a certains secteurs où ça va vraiment bien, hein, dans les dernières années on a doublé la production de légumes au Québec. Oui. Je me rends compte, Mme la Présidente, qu'il ne nous a pas mentionné le nombre de porcs qu'on produit au Québec ces jours-ci comparativement à il y a quelques années. Parce que, les chiffres dont fait état le ministre de l'Agriculture, quand il nous dit souvent : Ah! il y a plus de fermes au Québec qu'il y en avait lors de notre arrivée, il le sait très bien, qu'ils sont gonflés par quelques secteurs bien précis. Et moi, je me souviens, Mme la Présidente, je pense que le ministre et la plupart des députés ici vont s'en souvenir aussi, à peu près à ce temps-ci de l'année, l'année passée, ce qu'on voyait, ce qu'on entendait de la part des producteurs agricoles. Les manifestations aux quatre coins du Québec, qu'on a tous... qu'on a tous vues et entendues, nous rappellent dans quel contexte les agriculteurs opèrent en ce moment. Moi, je me souviens d'avoir vu des pancartes «Vous nourrir sans mourir» de la part des agriculteurs. Ça, Mme la Présidente, je pense que ça illustre bien à quel point il y a un stress pesant, important, constant sur les épaules des agriculteurs. Je me souviens d'avoir vu des pancartes qui disaient «L'agriculteur à terre», Mme la Présidente. C'est quand même pesant comme message, ce qu'on envoyait au gouvernement à ce moment-là.

Je me souviens d'avoir vu un agriculteur, je crois que c'était à la manifestation de Gatineau, Mme la Présidente, un gros monsieur, là, jeune, quand même, mais un agriculteur comme on les pense souvent, avec sa chemise carreautee, sur le «stage», en avant de 100, 150, 200 personnes, j'oublie le chiffre exact, Mme la Présidente, et il pleurait, et il pleurait. Et je voyais sa conjointe, du coin de l'oeil, surprise de le voir pleurer, parce que ça ne lui arrive pas souvent, de toute évidence. Mais ça témoignait d'à quel point nos agriculteurs peuvent se sentir seuls, s'ils ne se sentent pas accompagnés par leur gouvernement, par les mesures qui sont mises en place, s'ils sentent que le fardeau sur leurs épaules, il est trop, mais à quel point, à un moment donné, il faut qu'on entende ce message-là.

Et ça, c'est le contexte dans lequel les agriculteurs opèrent aujourd'hui. Vous allez me dire : Oui, mais ça, c'était l'année passée, il y a eu des mesures depuis, le premier ministre a annoncé 200 millions de dollars. J'aimerais ça que le ministre de l'Agriculture nous dise combien, de ce 200 millions de dollars là qui a été annoncé, est rendu dans les poches des agriculteurs. On aura des crédits dans les prochaines semaines, il pourra nous dire ça, je vais lui poser la question. Alors, je l'avertis d'avance, il peut préparer sa réponse. Mais de ce qu'on entend des agriculteurs, ce n'est pas un très grand montant, Mme la Présidente.

Alors, le contexte est encore le même, là. L'agriculture, comme elle l'était l'an dernier, lors des manifestations, elle est encore sous pression au Québec, malgré le bilan réglementaire et législatif. Et je reconnais que le ministre de l'Agriculture, c'est un... c'est un fin législateur, et je pense que c'est un législateur qui aime ça, proposer des projets de loi, en débattre. Mais, malgré ses interventions des six dernières années, sept dernières années, c'est encore le contexte dans lequel opèrent nos producteurs agricoles aujourd'hui.

Et c'est pour ça qu'on lui a dit, au tout début de l'étude du projet de loi n° 86, qu'on analyserait ce projet de loi là non seulement selon la théorie de la protection du territoire agricole, mais également selon la réalité vécue par les producteurs agricoles, par ceux qui vivent de l'agriculture. Et j'étais content de l'entendre reprendre une phrase qu'on a souvent dite lors de l'étude du projet de loi, c'est qu'on peut avoir toutes les plus belles terres agricoles au monde, elles peuvent être protégées, mais, s'il n'y a pas d'agriculteurs pour s'en occuper, on n'est pas plus avancés.

Ceci étant, Mme la Présidente, le ministre et son gouvernement ont bien fait de déposer le projet de loi n° 86. Il se posait la question, à la toute fin de son exposé, à savoir s'il pouvait compter sur notre appui en... et je pense qu'il

le sait depuis le début du projet de loi, là, on est en faveur de ce projet de loi là. C'est un projet de loi, la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, qui va très certainement avoir un impact pour assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

Il y a des aspects de ce projet de loi là qui vont être positifs, Mme la Présidente. Resserrer les acquisitions par des non-résidents, c'est une bonne chose, puis c'est une bonne chose pourquoi? C'est une bonne chose parce que... et ça, ça s'inscrit dans cette mesure précise là, mais ça s'inscrit de façon plus globale dans l'ensemble du projet de loi, c'est que, quand on vient protéger notre terre agricole, quand on vient s'assurer que ces... les non-résidents ont certaines restrictions, bien, on fait en sorte que ces terres-là, elles sont plus disponibles pour les gens d'ici, elles sont plus disponibles pour les gens qui veulent faire de l'agriculture. Et c'est ça, l'objectif en arrière de ça, c'est d'utiliser la bonne terre pour la bonne utilisation de la part des gens qui vont l'utiliser convenablement. Et, oui, on parle des terres agricoles, mais c'est un contexte plus large sur l'ensemble du territoire québécois, là, mais on s'inscrit dans le contexte où il y a des jeunes producteurs... parmi les gens qui nous disaient : L'agriculture est sous pression, là, il y a beaucoup de jeunes producteurs qui se sentent pris à la gorge. C'est-à-dire, ils ont tout investi pour acheter une terre agricole, tellement c'était cher... et là je n'ai pas besoin d'expliquer ça au ministre, qui, lui-même, vient d'une région où les terres agricoles ont une valeur importante, plus que chez nous, entre autres, mais ces gens-là, ils se sentent absolument pris. Et il y a plusieurs... il y a plusieurs de leurs peut-être futurs collègues, des gens qui voudraient s'investir dans l'agriculture, qui sont incapables de le faire en ce moment parce qu'ils ne trouvent pas de terre qui correspond aux moyens qu'ils ont pour lancer leur projet. Alors, les mesures qui sont présentées dans le projet de loi, comme les restrictions sur les acquisitions par les non-résidents, bien, c'est quelque chose qui peut leur permettre, peut-être, à terme, de souffler un peu, d'avoir un accès accru aux terres dont ils ont besoin pour exercer leur passion et pour nous nourrir collectivement.

Le ministre, il a fait référence à la question des inspecteurs, c'est-à-dire la demande qu'on a entendue, entre autres, en commission parlementaire, par la voix de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines, hein, qui nous disait : Bien, c'est une chose d'avoir une loi sur la protection du territoire agricole, c'est une autre chose que, quand quelqu'un fait une dénonciation sur cette loi-là, bien, que ça prend quatre ans à avoir un inspecteur qui vient sur place. Alors, ils nous ont dit : Est-ce qu'on peut avoir des pouvoirs supplémentaires pour que les inspecteurs municipaux puissent se déplacer et voir si la loi, elle est respectée ou pas? Point de vue légitime, ça, Mme la Présidente, parce qu'une loi qui est mise en place, mais dont on n'a pas les pouvoirs d'inspection, on n'a pas les pouvoirs de la faire respecter, bien, ça vaut ce que ça vaut, Mme la Présidente. Le signal qui est envoyé à la population, c'est : Faites ce que vous voulez, il n'y aura jamais personne pour vous prendre si vous faites quelque chose de croche. Mais je ne pense pas que c'est le signal qu'on veut envoyer au niveau de la protection des terres agricoles.

• (12 h 10) •

Alors, la demande de la mairesse de Sainte-Anne-des-Plaines, elle est légitime, et le ministre y répond en partie. Il vient se donner les pouvoirs de donner les pouvoirs aux inspecteurs municipaux. Mais qui va payer pour ces inspecteurs-là? Ça, on n'en a pas la moindre idée. Est-ce qu'on fait juste, encore une fois, là, passer la rondelle, passer la facture aux municipalités? C'est ce qui semble être le cas. C'est ce qu'on a compris, Mme la Présidente. Est-ce qu'il va y avoir une compensation? Moi, je n'ai pas entendu d'engagement de la part du ministre là-dessus. On fait simplement donner la possibilité aux municipalités d'envoyer leurs inspecteurs municipaux pour faire ces vérifications-là. Il y en a peut-être qui vont le faire, mais ça s'ajoute au fardeau des municipalités, là, les municipalités qui nous disent : Aïe! Aujourd'hui, moi, je suis pogné à m'occuper d'itinérance, ça devrait être la job du gouvernement du Québec; je suis pogné à payer pour les terrains des écoles, ça devrait être la job du gouvernement du Québec. Ça, Mme la Présidente, on ne peut pas juste leur rajouter du fardeau, toujours, en disant : Bien, nous autres, on ne le fera pas; allez-y, vous autres. À un moment donné, le gouvernement, la Commission de la protection du territoire agricole a une responsabilité par rapport au respect de la loi. Il ne peut pas tout mettre ça dans la cour des municipalités sans leur donner les moyens de le faire.

La question du suivi des droits fonciers agricoles, ça, c'est une avancée, Mme la Présidente, dans le projet de loi, et je la salue, on la salue comme formation politique. C'est effectivement une demande qui venait du milieu, et je pense que ça pourra faire une différence pour qu'on comprenne tous ce qui est en train de se passer par rapport aux différentes transactions, c'est-à-dire qui, combien, à quel moment, puis avoir un portrait plus défini de l'intérêt que les gens ont pour les terres agricoles. Il y a eu des demandes, quand même, de certains... de certains députés à ce qu'on aille plus loin puis qu'on fasse un peu comme le régime minier, c'est-à-dire avoir une carte unique complète, à savoir tout ce qui se passe sur les terres agricoles, les différentes transactions qui ont eu lieu. On a ça dans le régime minier avec les différents claims qui sont sur le territoire. Là, le ministre n'a pas voulu aller si loin que ça, et je ne lui en tiens pas rigueur. Je pense qu'il y a quand même des possibilités, puis il y a des MRC qui le font déjà, cet exercice-là. Mais le... la possibilité d'avoir un suivi sur les droits fonciers agricoles, c'est nécessaire, puis on est d'accord avec ça.

Mesure-phare, quand même, de son projet de loi ou mesure, disons, qui a été un petit peu plus publicisée, là : la possibilité pour les municipalités de taxer les terres en friche. Je vous le dis, Mme la Présidente, quand le ministre en a parlé, initialement... et je sais qu'il y avait des demandes de la part de certaines municipalités, là, mais quand le ministre en a parlé, initialement, on voulait s'assurer qu'il y avait des balises autour de ça, quand même. Et je nous rappelle encore une fois la façon qu'on a analysé le projet de loi, c'est-à-dire : il faut que ça corresponde à la réalité des agriculteurs. Alors, on a eu des discussions, lors de la commission parlementaire, pour s'assurer, par exemple, qu'un producteur agricole qui a 75 acres en culture puis qu'il y en a un 10 pour lequel il y a un projet mais qui n'est pas prêt, il n'a pas les fonds nécessaires... Vous le savez, Mme la Présidente, il y en a beaucoup, des producteurs agricoles qui n'ont pas le cash-flow nécessaire pour lancer le projet tout de suite, tout le temps. Alors, peut-être qu'il y avait un autre 10 acres, puis, un jour, il voulait lancer un projet là-dessus, mais là il n'est pas prêt, donc elle peut être considérée en friche. Il ne faut pas qu'il se fasse taxer sans raison par la municipalité, là, parce que, s'il se fait taxer sur cette terre-là, bien, il

ne sera peut-être jamais capable de lancer son projet. C'est de l'argent qui sort au lieu d'avoir de l'argent qu'il peut épargner pour lancer son projet.

Alors, moi, je vous dis, Mme la Présidente, on a été rassurés par ce qu'on a entendu, par les balises qui sont mises autour de cette possibilité-là qui est offerte aux municipalités, et, encore là, c'est une possibilité, ça ne veut pas dire qu'ils vont le faire. Ils vont juger de leurs propres contextes puis ils pourront prendre des décisions en conséquence pour essayer de faire avancer, peut-être, certains projets plutôt que d'avoir des terres en friche.

Là où je veux et je tiens, Mme la Présidente, à lever mon chapeau au gouvernement, ce n'est pas dans mon habitude, là, mais, quand même, une fois de temps en temps, il faut le faire : les demandes à portée collective. Le ministre y a fait référence il y a quelques instants, là. Pour nous, c'est important et ça n'arrive pas souvent, au gouvernement... où il décide : Bon, on ne fera pas du mur-à-mur, là, on va faire une approche différente selon le milieu, selon la réalité, selon ce qui est en train de se passer dans cette partie-là du territoire. Et ça, ça mérite d'être souligné.

Ce qui mérite aussi d'être souligné, c'est la position que Québec solidaire a prise, qui était : Non, on devrait avoir du mur-à-mur, c'est une brèche dans la protection des terres agricoles, Mme la Présidente. Ça, ce n'est pas vivre dans la réalité que moi, je connais dans ma circonscription, ce n'est pas vivre dans la réalité de ce qui est en train de se passer en Gaspésie, ce n'est pas vivre dans la réalité de la Côte-Nord puis d'autres milieux où la démographie, elle n'est pas la même que dans votre coin, à vous, Mme la Présidente. Ce n'est pas la même chose qui se passe à Mirabel puis à Fort-Coulonge, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas la même chose qui se passe dans La Haute-Gaspésie puis à Drummondville, ce n'est pas vrai. Ce sont des milieux différents qui méritent... avec des considérations différentes. Et, si on n'est pas capable de considérer l'occupation du territoire dans les décisions qu'on prend ici, bien, bien souvent, là, je ne sais pas ce que les députés de régions font, parce que c'est au coeur... l'occupation du territoire, c'est au coeur des préoccupations quotidiennes des citoyens, des élus, des commerçants en région, Mme la Présidente. Tout le monde en région est préoccupé, là. Quand on est dans une région qui est en décroissance démographique, on est tous préoccupés de ça.

Alors là, le ministre, est-ce qu'il vient faire une brèche? Non, moi, je ne considère pas que c'est une brèche à la protection du territoire agricole. Je considère que les gens les mieux placés pour protéger le territoire agricole, ce sont les gens de ces régions-là, parce qu'ils connaissent très bien les aléas d'à peu près toutes les autres industries qu'ils ont dans leur région. Chez nous, là, c'est une région agricole et forestière, puis c'est vrai qu'il y a des bonnes années, en agriculture, puis il y a des moins bonnes années, mais ce n'est pas comme les bonnes années en foresterie puis les moins bonnes années. Les bonnes années en foresterie, ça va très, très, très bien, économiquement pour une région, mais, quand ça tombe, ça tombe tout d'une shot, mais le secteur qui nous protège économiquement, là, qui est plutôt stable économiquement, c'est l'agriculture.

Alors, il faut s'assurer, et ça, là, les gens en région, là, les gens dans les régions ciblées par les modifications que le ministre a mises en place, c'est-à-dire le Pontiac, la Gaspésie, la Côte-Nord et d'autres régions, Mme la Présidente, l'Abitibi et ailleurs... bien, les gens de ces régions-là, ils y tiennent à leur territoire agricole, ils vont le protéger. Puis, avec des balises comme celles que le ministre a mises en place, c'est-à-dire s'assurer que c'est fait correctement, s'assurer — il y a quand même une autorisation gouvernementale à avoir autour de tout ça — de leur permettre d'avoir des demandes à portée collective pour qu'il puisse y avoir du développement de certaines résidences dans des terres qui ne peuvent pas être utilisées pour l'agriculture, des terres où il y a peut-être déjà des services qui sont offerts, Mme la Présidente, c'est un pas vers l'avant pour le développement de ces communautés-là, qui, je vous le dis, ne sacrifieront pas l'agriculture qu'ils ont. Ils veulent la protéger, ils veulent la garder puis ils vont tout faire pour le faire.

Les notions, Mme la Présidente, de simplification de l'appareil gouvernemental, il y en a dans le projet de loi. La notion qu'une orientation préliminaire puisse être donnée par la Commission de protection du territoire agricole lorsqu'il y a une demande et qu'on n'ait pas besoin de continuer le processus, de continuer l'analyse puis de se rendre à une décision finale, on voit ça d'un oeil positif. C'est une simplification du processus de demande à la Commission de la protection du territoire agricole, et je suis convaincu qu'il y a bon nombre de gens qui sont passés à travers ce processus-là qui vont dire : Ouf! Enfin. On peut-tu l'alléger un peu? Ça va faire du bien.

À l'inverse, Mme la Présidente, le régime des sanctions, le ministre y a fait référence dans son allocution, le régime des sanctions qu'il vient mettre en place, il était insuffisant. Mais on a fait cette demande-là au ministre, lors de l'étude du projet de loi, pour qu'il augmente les sanctions pour des gens qui ne respectent pas les demandes formulées dans la loi sur la protection du territoire agricole. Et il a acquiescé à nos demandes. Et ça, ça venait de nous, mais ça venait aussi des groupes qui nous ont dit : Oui, mais, si vos amendes sont tellement basses que les gens vont faire plus d'argent, par exemple, en coupant un lot d'érables, en vendant ce bois-là, qu'en payant l'amende, bien, elle sert à quoi, l'amende, dans ce cas-là? Si je profite plus de contrevenir à la loi que je paie par la sanction de la loi, bien, je vais le faire pareil ou il y a des gens qui vont le faire pareil. Et ils avaient raison.

Alors, oui, on a changé le régime de sanctions, mais d'aller un pas de plus pour s'assurer qu'il n'y ait pas l'opportunité, l'intérêt financier, pécunier, de contrevenir à la loi, je pense que c'était nécessaire puis j'apprécie l'ouverture du ministère là-dessus.

• (12 h 20) •

Là où je n'ai pas compris la position du ministre, Mme la Présidente, c'est la question des serres. Quand on a fait le dernier débat ici, en Chambre, là, avant l'étude détaillée du projet de loi, bien, le ministre avait proposé, à travers sa loi, que, si on veut mettre des serres de grande échelle, là on ne parle pas de serres de petite échelle, là, des serres de grande échelle, bien, qu'on devait le faire non pas dans les meilleures terres agricoles au Québec, mais qu'on devait le faire dans des terres peut-être de moins bonne qualité. Et ça se comprend, ça, Mme la Présidente. C'est logique comme argument. Est-ce que ça fait du sens de mettre une «slab» de béton sur certaines des meilleures terres agricoles au Québec, même si c'est pour faire des produits agricoles? Ça se comprenait, la position du ministre. D'ailleurs, je prends

la même route que vous, Mme la Présidente. Je les vois, les serres, le long de l'autoroute 15 pour me rendre... pour me rendre chez moi puis je me pose la question. C'est parmi les meilleures terres agricoles au Québec.

Est-ce que faire de la culture en serre, c'est la meilleure chose à faire? Le ministre, lors de l'étude détaillée, nous a dit : Bien, savez-vous quoi? J'ai pensé à mon affaire, il y a des producteurs qui n'étaient peut-être pas d'accord avec ça. On va prendre un peu de recul. Ça va être le statu quo. On va pouvoir continuer d'établir des serres de grande échelle dans les meilleures terres agricoles au Québec. Je ne comprends pas pourquoi, Mme la Présidente. Le ministre nous dit : Bien, peut-être qu'il y avait des projets qui, déjà, étaient amorcés. Il y a toujours moyen de faire des clauses grand-père. Il y a toujours moyen de s'assurer que ces gens-là ne sont pas pénalisés s'ils ont des projets en place. Mais la réalité, c'est qu'on va continuer d'utiliser les meilleures terres agricoles en mettant du béton dessus. Puis ça, Mme la Présidente, je ne pense pas que c'est la meilleure utilisation de ces terres-là. Même si c'est pour faire des produits qui vont être consommés par les Québécois, ces produits-là pourraient très bien être faits ailleurs, en zone agricole.

La notion de l'agrotourisme, ça, c'est une avancée. Moi, j'ai une région, là, où il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup, de zonage agricole. La MRC de Pontiac, elle est zonée agricole. Tout le sud de la MRC, là, c'est tout zoné agricole ou presque. Et ce que j'entendais des producteurs qui voulaient lancer des projets en agrotourisme, c'était... j'allais utiliser le mot qu'ils utilisent, que je ne devrais pas utiliser dans... en cette Chambre, là, mais c'était : Bien, voyons donc! Fait pas de sens, là. La seule place au Québec où tu peux avoir des projets d'agrotourisme, quasiment, c'est en zone blanche, en Estrie, puis encore là.

Là, on vient permettre à ce que des critères de considération soient différents pour l'agrotourisme, qu'on voit les choses de façon un petit peu différente. Et ça, c'est positif, Mme la Présidente. Est-ce que ça va tout permettre? Non. Je ne pense pas que Mario Pelchat va quand même être en mesure de faire son projet dans votre région, Mme la Présidente. Je ne pense pas que c'est ça qui est visé par les changements qui sont faits ici par le gouvernement. Mais est-ce que ça va permettre plus de projets? Est-ce que ça va permettre peut-être à des gens...

Puis on a, qu'on le veuille ou non, là... on a de moins en moins, toutes proportions gardées, de Québécois qui comprennent l'agriculture, parce qu'on est... on est une nation qui est de plus en plus urbaine, au Québec. Malgré, là, la postpandémie, où il y a des gens qui sont allés s'établir en région, là, on est une nation qui est de plus en plus urbaine. Nos villes grandissent rapidement. Nos banlieues grandissent rapidement. Ça, c'est des gens qui ne sont pas connectés au quotidien avec l'agriculture comme moi, je l'étais quand j'étais petit gars, Mme la Présidente, en grandissant en campagne. Alors, il faut trouver des moyens que nos citoyens comprennent, connaissent, voient de leurs yeux des milieux agricoles, puis l'agrotourisme, ça fait partie de ça. Alors, quand le ministre propose des changements à ce niveau-là pour permettre certains projets qui, aujourd'hui, ne sont pas permis selon la loi, on voit ça d'un bon oeil.

Le ministre revoit, à travers le projet de loi, là, des critères d'analyse des dossiers par la CPTAQ. C'est-à-dire, quand les gens arrivent et proposent des projets à la CPTAQ qui ne cadrent pas parfaitement, bien, il y a certains critères que la CPTAQ doit considérer là-dedans. Et là il vient rajouter des critères, entre autres au niveau du développement durable et d'autres, et ça, c'est très bien, Mme la Présidente.

Cependant, il y a des éléments, des situations, des cas particuliers qui nous ont été soulevés, entre autres par la Fédération québécoise des municipalités, qui ne font juste pas de sens, entre autres à cause du critère d'un autre endroit qui pourrait être utilisé, et ça, je ne peux pas dire, Mme la Présidente, qu'on est venus régler cet enjeu-là avec le projet de loi, des situations complètement loufoques, des situations où tout le monde est d'accord pour qu'un projet soit accepté, mais la CPTAQ la refuse quand même parce qu'elle se base sur ce critère-là, c'est-à-dire : On pourrait le faire ailleurs.

L'exemple le plus frappant, Mme la Présidente, et ça a été soulevé dans le mémoire de la Fédération québécoise des municipalités, mais c'est un exemple parmi plusieurs, c'est celui d'un écocentre bordé par deux routes où il reste un petit coin de terrain. D'un côté, il y a l'écocentre, de l'autre, il y a la route. Il n'y a rien qui ne pourra jamais être cultivé là, c'est trop petit. L'écocentre fait une demande pour l'utiliser, et la CPTAQ lui dit : Bien non, vous pouvez faire ça ailleurs. Mme la Présidente, on n'est pas venus régler ces enjeux-là, et, malheureusement, des situations comme celles-là, ça mène à une perte de confiance en la CPTAQ, ça donne mauvaise réputation à la CPTAQ.

Et là, moi, je n'invente pas ça, là, les députés ruraux, ici, là, ils le savent, ce que leurs citoyens pensent de la Commission de protection du territoire agricole. Le ministre le sait, ce que les citoyens pensent de la Commission de protection du territoire agricole, puis ça, ce n'est pas parce que ces citoyens-là, ils sont contre la protection du territoire agricole, au contraire, mais il y a beaucoup de leurs décisions, comme celle-là, qui sont très, très, très loin de ce qu'on pourrait appeler le gros bon sens puis qui ne permettent pas ce qu'on disait tantôt, la meilleure utilisation des terres québécoises, et ça, ça en est le parfait exemple.

L'écocentre, il ne veut pas aller ailleurs. Il ne peut pas aller ailleurs, pas pour un terrain gros comme ça. L'agriculteur, il ne viendra pas sur ce terrain-là, pas pour un terrain gros comme ça. Il n'y a rien d'autre que ça qui peut être fait là, mais la Commission de protection du territoire agricole, elle est prise, entre autres, par la loi qui lui dit : Bien, s'il y a un autre terrain ailleurs dans la MRC, tu es obligé d'aller là. Ça, c'est des choses qu'on aurait pu... et je comprends que c'est compliqué, je comprends que c'est complexe, mais qu'on aurait pu régler, et c'est des situations qui, malheureusement, vont perdurer et qui vont continuer de faire mal à la réputation de la Commission de protection du territoire agricole.

Le ministre les a brassés en commission, la CPTAQ, avec raison. Ma collègue de Westmount les a brassés, avec raison. Des fois, c'est la loi, des fois, c'est leur interprétation, des fois, c'est les délais, des fois, c'est le fait que c'est mal expliqué, mais j'espère que les gens de la commission ont entendu le message, là. Nous, on n'a peut-être pas été aussi loin qu'on pouvait pour les aider dans des situations comme celles-là, malheureusement, mais j'espère que, de leur côté, ils ont entendu le message, parce qu'on ne peut pas se permettre collectivement d'avoir une perte de confiance envers la Commission de protection du territoire agricole.

Autre chose, Mme la Présidente, qui nous... qui nous concerne, disons, qui nous préoccupe — concerner, c'est un anglicisme, et je m'en excuse — autre chose qui nous préoccupe, et c'est la question des droits acquis, le fameux jugement Boerboom, et je le sais que le ministre... ou j'espère que le ministre, à tout le moins, est allé lire l'ensemble des commentaires sur le projet de loi qui ont été émis. Parce que, dans ces commentaires-là, on retrouve beaucoup de gens qui se retrouvent avec ce qu'ils considèrent une clause de droits acquis, là, et qu'ils vont la perdre, cette clause-là. C'est-à-dire, s'ils ne lancent pas leur projet rapidement... Puis ce n'est pas tout le monde, Mme la Présidente, qui a les moyens en ce moment, hein? Vous connaissez la situation des Québécois comme moi puis comme tous les députés ici, là, ce n'est ce pas tout le monde qui a les moyens de lancer leur projet tout de suite aujourd'hui, mais ils risquent de perdre leurs droits acquis, c'est-à-dire de ne pas pouvoir construire la résidence qu'ils voulaient sur le terrain qu'ils ont. Ça, c'est malheureux. Je trouve qu'on aurait pu... on aurait pu faire différemment. Le ministre nous dit : Je reviens à... Je reviens à un consensus qui avait eu lieu il y a plusieurs, plusieurs, plusieurs années. Le problème, c'est que ceux... les deux parties qui se sont entendues sur ce consensus-là il y a longtemps, bien avant le jugement, bien, il n'y en a plus, de consensus entre ces parties-là. Alors, je pense, Mme la Présidente, que malheureusement... pas je pense, je sais qu'il y aura des gens qui vont se retrouver dans une fâcheuse situation à cause de... à cause de ce qu'on vient de faire.

• (12 h 30) •

Autre point, Mme la Présidente, qu'on n'a pas compris, la question qui a été soulevée... Et j'espère que le ministre va quand même prendre le temps de se pencher et d'analyser, là, d'analyser ça puis de voir s'il y a une solution autre qui peut être mise de l'avant. Parce que les notaires qui sont venus en commission parlementaire... Et moi, je reconnaissais, là, des gens qui étaient autour de la table. Une grande expertise là-dedans. Puis ce sont des gens qui voient des transactions, qui voient des demandes quasiment au quotidien, hein? Il y a des notaires, au Québec, qui, dans le droit agricole... ils sont extrêmement, extrêmement sollicités et extrêmement connaissants. Ils sont venus nous dire : Oui, mais O.K., à quel moment est-ce que l'usufruit ou le bail à long terme devient une acquisition? Est-ce que c'est après 10 ans, 20 ans, 30 ans? On ne le sait pas. La Commission de la protection du territoire agricole, elle ne nous donne pas une interprétation claire là-dessus. La loi ne le fait pas non plus.

Puis là on avait l'opportunité, avec la demande de la Chambre des notaires, de venir clarifier ça. Parce qu'eux autres, à chaque fois qu'ils ont une demande dans ce sens-là, là, ils se grattent la tête, ils ne savent pas quoi faire. Ils ne savent pas comment l'interpréter, eux non plus, puis ils n'ont aucune directive qui leur vient soit de la commission ou soit du gouvernement. Mais là ce flou-là, il va persister. Ce flou-là, il va rester, Mme la Présidente.

Alors, on ne vient pas rendre plus simple la vie ni des demandeurs ni des gens qui traitent leurs demandes. J'espère qu'il y a quelqu'un au ministère, là, qui va regarder cette question-là plus en détail, parce que, clairement, c'est la raison pour laquelle la Chambre des notaires est venue, c'est la raison pour laquelle les experts, et je pense à Me Alary, dans mon coin de... dans mon coin de pays, et les autres, là, c'est la raison pour laquelle ils se sont déplacés, ils sont venus à Québec, ils ont pris une journée de leur temps puis ils sont venus nous dire : Réglez ça, s'il vous plaît. Puis là on fait le choix de ne pas y toucher. Je ne le comprends pas, Mme la Présidente.

L'autre chose qui... que le ministre a fait le choix de ne pas inclure dans le projet de loi, et ça lui appartient, là, mais j'espère qu'il va quand même y avoir une réflexion au ministère là-dessus, c'est la demande des acériculteurs à savoir qu'est-ce qu'on fait avec la situation qu'ils considèrent problématique. C'est-à-dire, à partir du moment où ils obtiennent un contingent, bien là la municipalité vient les taxer davantage. Est-ce que c'est logique, ça, Mme la Présidente? Est-ce que ça ralentit certains projets? Est-ce que ça fait en sorte que le projet n'est peut-être pas aussi bénéfique financièrement qu'ils pourraient le penser? Est-ce que ça les limite dans leur expansion future? Je pense qu'il faut se poser cette question-là. On ne peut pas juste la tasser du revers de la main. Là, encore là, ces gens-là, là, sont venus nous dire : On a un enjeu. Et ce n'est pas partout que c'est comme ça, c'est dans certains secteurs, c'est dans certaines municipalités, mais il faut les entendre. Si on veut que nos producteurs agricoles aient un maximum de production, si on veut qu'ils soient aussi productifs que possible — on parle tout le temps de productivité, ici, ces jours-ci, là, en Chambre, là — c'en est un, des enjeux, qu'on pourrait régler.

Mme la Présidente, je vous le dis, je le sais que j'ai... pour le ministre, là, qui écoute, qui écoute mon... mes propos en ce moment, là, je le sais qu'il y a beaucoup de points que je lui demande encore de régler, hein, où il pourrait aller plus loin, mais c'est un projet de loi qui, somme toute, est positif. Il y a beaucoup de projets de loi qui sont déposés ici, en cette Chambre, là, qui ont un titre très, très, très positif, hein, loi visant à améliorer les services de santé au Québec et rendre le réseau plus efficace. Après ça, on regarde, oui : Ça a-tu donné ce qu'on pensait? Je ne pense pas. Mais là, ici, il nous a présenté Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, puis on pense que, ça, on va y arriver, avec ce projet de loi là. En totalité? Non. Mais est-ce que c'est une avancée? Oui, Mme la Présidente. Alors, c'est pour ça qu'on le voit de façon positive.

Et je me permets de terminer, Mme la Présidente... parce que le ministre y a fait référence, il nous a dit que le réflexe du premier ministre, quand il lui a proposé ce chantier-là, c'était de dire : Aïe! faites attention, là, je ne veux pas de chicane, là, faites attention, M. le ministre, là, c'est peut-être un bien, bien, bien beau projet, mais je ne veux pas de chicane. Moi, quand j'ai commencé en politique, là, il y a un vieux sage qui m'a dit... qui m'a dit : Si tu veux que tout le monde soit content... ou si tout le monde est content, si tout le monde t'aime, en politique, là, c'est parce que tu n'as jamais pris une décision de ta vie. Dès que tu prends une décision, il va y avoir du monde malheureux, il va y avoir du monde qui ne t'aime pas. Puis, je regarde les sondages en ce moment, je me dis que la CAQ en prend pas mal, des décisions. Puis il y en a des bonnes, Mme la Présidente, puis il y en a des moins bonnes. Mais celle qu'il a présentée aujourd'hui, c'en est une bonne, Mme la Présidente, et on est fiers de l'appuyer. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Y a-t-il d'autres interventions?

Mise aux voix

Le projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Adopté. M. le leader...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le ministre, vous ne pouvez pas passer... vous ne pouvez pas passer... Faites le tour, M. le ministre, faites le tour. Suivez nos règles, M. le ministre, s'il vous plaît.

M. le leader du gouvernement, s'il vous plaît.

M. Bonnardel : Mme la Présidente, je vous demande donc de suspendre les travaux jusqu'à la tenue des débats de fin de séance.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, les travaux sont suspendus jusqu'à 13 heures pour permettre la tenue du débat de fin de séance annoncé précédemment. Merci, tout le monde.

(Suspension de la séance à 12 h 35)

(Reprise à 13 heures)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Messieurs dames, bonjour.

Débats de fin de séance

Tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au débat de fin de séance, qui portera sur une question adressée par M. le député d'Hochelaga-Maisonneuve à Mme la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor concernant les conditions salariales des éducatrices et les grèves de CPE.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 310 du règlement, le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond ont chacun un temps de parole de cinq minutes, et le député a ensuite droit à une réplique de deux minutes.

M. le député, je vous cède donc la parole pour une durée de cinq minutes.

Conditions de travail des éducatrices en service de garde**M. Alexandre Leduc**

M. Leduc : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Un plaisir de me retrouver ce midi avec ma vis-à-vis, la présidente du Conseil du trésor. J'aurais bien aimé, évidemment, discuter de ça avec la ministre de la Famille, mais j'estime beaucoup ma collègue du Conseil du trésor et ça me fera plaisir de débattre avec elle.

Je viens en débat de fin de séance, d'une part, parce qu'hier, ça a été une drôle de période de questions, et j'ai seulement pu poser une question principale, mais, d'autre part, parce c'est un dossier qui me tient à cœur, Mme la Présidente, l'avenir de notre réseau de CPE, le réseau des services de garde, qu'on a construit, qui est un des derniers grands legs, je dirais, progressistes, de l'État québécois, une des dernières grandes réformes progressistes qu'on a connues.

Bien, ça ne va pas bien du tout dans le réseau des CPE, Mme la Présidente. Je suis un parent, ma fille va maintenant à l'école primaire, mais elle a été, bien sûr, avant l'école primaire, dans un CPE, le CPE La Ruche, le merveilleux CPE La Ruche, dans Hochelaga-Maisonneuve, où j'ai la chance d'habiter, bien sûr. Et je suis à même, donc, de connaître, et de voir, et d'avoir pu profiter des services des éducatrices, notamment, et de toutes les autres travailleuses, travailleuses des CPE. Bien sûr, on dit «éducatrices», mais un CPE, c'est toute une communauté, hein? Ça va des personnes qui font la cuisine... souvent, il y a des gens qui font aussi des... ils préparent des activités, il y a ceux qui font de l'administration, donc, c'est tout un monde. Et ils sont en colère. Elles sont, je dirais, en colère, c'est presque... loin d'être exclusivement, bien sûr, mais c'est très majoritairement des femmes, bien sûr. Elles sont en colère.

Il y a plusieurs angles de ce dossier-là. Le premier, c'est celui qu'on a appris cette semaine, c'est qu'il y a de plus en plus d'éducatrices... c'était dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, si je ne m'abuse, il y a de plus en plus d'éducatrices qui... comme les salaires sont assez mauvais, là, dans le domaine des CPE, bien, il y en a qui sont obligées d'aller dans les banques alimentaires, Mme la Présidente, pour boucler la fin de mois. Alors, une éducatrice, puis là ce n'est pas une question d'une personne qui travaille à temps partiel ou... non, non, une éducatrice à temps plein, puis, en plus, pas quelqu'un qui vient de rentrer, là, une éducatrice, après 14 ans d'ancienneté, elle est bien placée, là, dans l'échelle salariale, là, ce n'est pas un problème, là, son positionnement dans l'échelle salariale, elle a de la misère à arriver. Comment se fait-il que l'État québécois, que la société québécoise tolère d'offrir des salaires aussi faibles à des gens qui prennent soin de

nos enfants puis qui ne font pas juste du gardiennage, là, hein? On s'entend bien là-dessus. La ministre va être certainement d'accord avec moi, j'espère. J'aimerais ça l'entendre sous cet aspect, d'ailleurs. On ne fait pas juste du gardiennage en CPE. On ne fait pas du gardiennage. On fait de l'éducation. On fait de l'éducation. Ma fille a appris des choses. Elle revenait de la garderie, du CPE, elle nous apprenait ce qu'elle avait entendu dans sa journée. Ils apprennent des compétences. Ils apprennent des choses de la vie. Ils développent leur langage. On reçoit, avec des éducatrices, une forme de petit bulletin sur l'évolution de notre enfant.

Donc, c'est un milieu de vie vraiment fascinant, qui est un joyau du Québec, et qu'on est en train de voir dépérir. Alors, que moi... qu'on ait des éducatrices à temps plein, avec 14 ans d'ancienneté, qui se ramassent dans les banques alimentaires du Québec, je ne suis pas fier de ça du tout. Je ne suis pas fier du tout de ça comme Québécois, Mme la Présidente.

L'autre aspect qui est particulièrement inquiétant, qu'on n'a pas eu le temps d'aborder hier avec la ministre, et j'espère qu'elle aura un élément de réponse à me donner aussi, c'est la fermeture d'une cohorte complète de technique en éducation spécialisée en enfance au cégep Gerald-Godin. Vous savez qu'il y a d'énormes problèmes de recrutement et de rétention, en ce moment, dans le réseau, énormes problèmes et, en plus, énormes problèmes d'inscription dans les différentes techniques pour devenir éducatrice. C'est majeur. Puis là non seulement on a de la misère, puis une des raisons souvent invoquées, c'est, bien sûr, le salaire et les conditions de travail, mais, en plus, on a une cohorte qui ferme.

Ça fait que non seulement ça ne va pas bien en ce moment, mais on se magasine du trouble dans pas mal... pas mal demain matin, là, parce que, si les cohortes commencent à fermer, qui va venir prendre la relève des éducatrices qui vont prendre leur retraite bien méritée? On pourra bien faire des incitatifs pour qu'elles restent en fonction un peu plus longtemps, mais il y aura toujours bien une limite à étirer l'élastique, Mme la Présidente.

Je ne peux pas m'empêcher de terminer cet échange-là sans parler de la grève. Ça fait quelques jours de grève que nous avons connus dans le Québec des dernières semaines, cinq jours, si je ne m'abuse. Là, hier, il y a eu un mandat de grève générale qui a été adopté à 91 % par les éducatrices. La ministre ne cesse de me répondre dans les échanges que nous avons : Oui, mais j'ai déjà signé avec deux des trois syndicats. Bien oui, mais la CSN, là, ça représente 80 % ou 85 % du réseau qui va être en grève. Ça fait que bravo pour vos deux signatures des deux syndicats précédents. Ce serait le fun que vous régliez le plus gros, qui représente 85 %.

Cela étant dit, le projet de loi n° 89, qui est à l'étude en ce moment, qui vise à retirer le droit de grève à certains des employés du secteur public, je souhaite qu'il soit retardé le plus longtemps possible. Et savez-vous pourquoi? Parce que je souhaite que les éducatrices aient pleinement le lousse de faire tous les mouvements qu'elles souhaitent pour aller chercher des bonnes conditions de travail, parce que c'est leur bataille qui va générer des conditions de travail qui vont faire en sorte qu'il y aura de la rétention et de l'attrait pour un secteur qui risque d'être en mal situation, si ce n'est pas ça. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Mme la ministre, je vous cède la parole, tout en vous rappelant que vous avez cinq minutes.

Mme Sonia LeBel

Mme LeBel : Merci, Mme la Présidente. D'entrée de jeu, je vais quand même situer, là, mon intervention dans le contexte actuel que nous vivons, c'est-à-dire que nous sommes en pleine négociation, alors, et, comme je suis très partisane du fait que les négociations doivent se passer à la table de négociation, je vais quand même demeurer très limitée dans mes commentaires, mais je vais me permettre de faire... d'en faire quelques-uns, Mme la Présidente.

Bien, à l'instar de mon collègue, j'ai deux enfants qui ont fréquenté les CPE, bon, il y a un peu plus longtemps. Je ne révélerai pas leur âge, mais disons que ça fait quelques années, donc, et on est très fiers du réseau de la petite enfance au Québec, et, pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, comme vient de le dire mon collègue, il est important d'avoir un accès de qualité à ce réseau-là et de prioriser l'accès pour nos parents et pour nos enfants.

Ça passe, entre autres, pas uniquement mais entre autres, par la valorisation des éducatrices, qui sont effectivement, en grande majorité, des femmes, c'est important de le souligner, dans nos réseaux, ce qui m'est... qui me fait... me permet de vous rappeler, Mme la Présidente, que, lors de la dernière ronde de négociation, ils ont fait partie des groupes qui ont été priorisés par le gouvernement. Les gens s'en souviennent peut-être moins parce que c'était nouveau d'introduire des priorités et ce qu'on appelait des négociations différenciées dans les négociations au Québec. À l'époque, quand le gouvernement négociait, il négociait de la même façon pour tous les groupes.

Donc, d'avoir des écarts où on pouvait donner plus d'argent ou prioriser des groupes particuliers, ça ne s'était jamais vu. C'est une première bataille, si vous voulez, une première priorité du gouvernement dans la négociation 2020-2023, on se le rappellera, qui a été, je pense, gagnée, et gagnée dans l'intérêt des Québécois, mais surtout dans l'intérêt de groupes qui sont majoritairement représentés par des femmes au Québec. On parle des infirmières, Mme la Présidente, on parle des enseignantes et on parle des éducatrices de la petite enfance. Ce sont les trois groupes qui ont, dans la dernière négociation, été priorisés, donc, pour lesquels on a fait des négociations différenciées, ce qui a fait que, sur une convention collective de trois ans, alors que la majorité, l'ensemble des gens qui négociaient avec la fonction publique ont reçu l'équivalent d'environ 6 % sur trois ans, les éducatrices en CPE ont reçu 18 % d'augmentation. Donc, c'est une priorité et c'est une préoccupation du gouvernement.

Ici, dans cette négociation, ce que l'on priorise, et on l'a fait avec les infirmières, on l'a fait avec les enseignants, c'est d'avoir plus de souplesse, d'agilité, et ce qu'on veut faire, dans cette négociation-là, un grand principe, c'est, bien, être capable d'accroître la force de travail. On comprend que c'est... La priorité, encore une fois, ce sont les parents, ce sont nos enfants, pour le gouvernement, mais ça passe également par les conditions de travail, le milieu de travail,

donc donner de l'aide aux éducatrices, accroître la force de travail, valoriser le travail en CPE puis offrir des services de qualité. Tout ça est sur la table, et mon collègue a raison de le dire. Bon, ce n'est pas 85 % des éducatrices, que représente la CSN, parce qu'il y a quand même un grand groupe d'éducatrices et de CPE qui ne sont pas syndiqués, mais ils ont quand même, il est vrai, une part importante des éducatrices, dans leur membership, qui sont syndiquées.

Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que les deux autres syndicats, la FTQ et la CSQ, n'ont pas bien travaillé pour les membres qu'ils représentent et ça ne veut pas dire que les éducatrices qui sont représentées par les deux autres syndicats, quand elles ont voté entre 66 % et 100 % d'approbation, entériné l'entente qui a été mise sur la table, n'étaient pas bien représentées et n'avaient pas la même préoccupation de leur qualité de travail, la même préoccupation pour nos enfants et qu'elles n'étaient pas aptes à juger de leurs conditions de travail. Je pense qu'on ne peut pas évaluer la qualité d'une entente entérinée en fonction du bassin qui est représenté par un syndicat, à ce moment-là. Je veux dire, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Il n'y a pas une priorisation, une hiérarchie dans les syndicats de cette façon-là. Ceci étant dit, ces ententes-là ont été entérinées, il est vrai, et le cadre a été mis sur la table, non seulement par ces deux ententes entérinées là mais par le fait que le gouvernement a, jusqu'à présent, réglé avec 98 % des institutions.

• (13 h 10) •

Revenons à la CSN plus particulièrement. Jeudi dernier, on a présenté une nouvelle proposition à la CSN, avec pour objectif, là, de pouvoir intensifier les échanges. Je dois dire qu'on a une belle collaboration. On a réussi à travailler tout le week-end dernier. On travaille encore en continu toute la semaine et on va continuer à travailler avec eux. Ça a fonctionné, les négociations se sont intensifiées. Je le répète, une entente est possible rapidement. Une entente est possible rapidement pour les éducatrices, mais aussi pour nos parents, nos enfants. Je pense qu'on est capables de le faire dans... rapidement, parce qu'on a déjà jeté les bases aux tables. Et moi, je pense que... J'invite le syndicat de la CSN à continuer sa belle collaboration, à participer avec nous, et on va y arriver, puis on va y arriver pour tous, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. M. le député, je vous cède maintenant la parole pour votre droit de réplique, pour deux minutes.

M. Alexandre Leduc (réplique)

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Donc, silence radio de la ministre sur comment ça se fait qu'il y a des cohortes complètes qui ferment dans les cégeps, silence complet sur l'avenir du réseau, silence complet sur la qualité éducative qui est à risque, avec le réseau qui s'en va droit dans le mur.

Moi, quand on a un salaire d'entrée, là, qui n'est pas très loin du salaire minimum, parce que lui, il a augmenté, dans les dernières années, pas assez, évidemment, je ne trouve pas ça normal. Quand on est payé plus cher chez Costco que quand on travaille dans un CPE, je ne trouve pas ça normal. Quand on a des éducatrices avec 14 ans d'ancienneté qui sont obligées d'aller faire la file dans les banques alimentaires puis qui travaillent à temps plein, je ne trouve pas ça normal. On n'en fait pas assez. Le gouvernement n'en fait pas assez. Il en a les moyens, le gouvernement, d'offrir des salaires décents. Il en a les moyens. Pourquoi il ne le fait pas? Pourquoi il laisse le réseau se diriger tout droit dans le mur? Il est capable d'en faire plus. La ministre est capable d'en faire plus.

Moi, j'aimerais ça profiter de ma dernière minute pour m'adresser directement aux éducatrices et à tout le personnel des CPE qui ont voté une grève générale l'autre jour puis qui vont voir, dans les prochains jours, s'ils sont obligés de l'appliquer ou pas. Je veux vous dire courage puis je veux vous dire merci, parce que ce que vous faites, en ce moment, là, vous le faites pour vous autres, bien sûr, pour pouvoir vivre décemment, mais vous le faites surtout pour les tout-petits. Vous avez l'appui des parents. Quand vous avez fait la grève, il y a une couple d'années, là, moi, j'étais un parent puis je suis allé sur les lignes de piquetage, puis j'étais un député, puis je suis allé sur les lignes de piquetage, puis j'en ai vu plein, des parents qui vous soutenaient. Ça va être la même chose cette fois-ci.

Je veux terminer en vous disant : Vous n'êtes pas seuls. Vous avez des alliés ici, à l'Assemblée nationale. On va vous aider, on va aller au front pour vous autres. Ça fait que, bonne bataille, on va être avec vous. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Ceci met fin au débat de fin de séance. Mme la ministre, pour le gouvernement.

Ajournement

Mme LeBel : Oui. Merci, Mme la Présidente. Donc, je vous demanderais, Mme la Présidente, d'ajourner nos travaux au mardi 25 mars 2025, à 13 h 40.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : En conséquence, nous ajournons nos travaux au mardi 25 mars 2025, à 13 h 40. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 13 h 13)